BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3916 du Vendredi 20 Septembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

GOUVERNEMENT

Limogée, Inès Ingani a cédé le témoin à Jacqueline Lydia Mikolo

Jacqueline Lydia Mikolo et Inès Bertille Néfer Ingani lors de la passation de service (P.3)

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Situation encore difficile au Congo!

Alex Segura-Ubiergo (P.3)

FOOTBALL

Gaël Goma-Foutou veut bâtir du solide avec les Diables-Noirs *(P.16)*

Accord CONGO-FMI

«Il y a urgence à passer de la gouvernance opaque à la gouvernance transparente», dit le Dr Kitsoro Firmin C. Kinzounza *(P.11)*

DIOCÈSE D'OWANDO

L'abbé Gervais Protais Yombo, nouveau curé d'Oyo

L'évêque d'Owando ayant installé le nouveau curé d'Oyo (P10)

«SOCIETE CHINO-CONGOLAISE DE L'INGENIERIE DES INSTALLATIONS ELECTROMECANIQUES EN KIT» S.A.R.L.U.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 5.000.000 Francs CFA
Siège social: 6, rue Laptot, Matouffa, Mpila, Brazzaville
République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00151

CONSTITUTION

Il a été constitué conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée, « SOCIETE CHINO-CONGOLAISE DE L'INGENIERIE DES INSTALLATIONS ELECTROMECANIQUES EN KIT» S.A.R.L.U, dont les statuts sous-seing privés ont été enregistrés à Brazzaville (République du Congo).

• OBJET:

- ascenseur;
- groupe électrogène;
- climatisation;
- alimenteur ininterrompu USP;
- alimenteur de secours ESP;
- matériaux décoratifs de construction;
- équipement de plomberie et chauffage;
- matériel contre l'incendie;
- fourniture de bureau;
- articles ménagers;
- produit en plastique;
- produit en caoutchouc;
- sanitaires céramiques;
- matériaux métalliques;
- câble ou fil électrique;
- quincaillerie et pièce électrique;
- produit de l'industrie chimique et sa matière première;
- produit inoxydable.

• SIÈGE SOCIAL: 6, rue Laptot, Matouffa, Mpila, Brazzaville (République du Congo).

• APPORT EN NUMÉRAIRE: Aux termes de la déclaration de régularité et de conformité établie en la forme sous-seing privée et enregistrée à Brazzaville (République du Congo), le Fondateur a notamment déclaré que les fonds correspondant au capital social libéré de Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA, ont été déposés, conformément à l'article 313 alinéa 1 de l'acte uniforme sur les sociétés commerciales et le groupement d'intérêt économique, dans un compte ouvert au nom de la société en formation dans une banque de la place.

• DEPÔT AU GREFFE: RCCM n° CG-BZV-01-2019-B13-00151du 29 août 2019

• GERANT: Monsieur ZHOU JIANYUAN.

Pour insertion Légale

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE VIVIANA FRIGO SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de F CFA 1.000.000
Siège social: Quartier Maténdé Mvoumvou Ligne 8 Arrêt Station PUMA
Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO.

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, établi en date du 15 Août 2019, enregistré au domaine et timbres, le 18 Septembre 2019, sous le folio 172/20 N°7888, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, il a été décidé de la dissolution de la société VIVIANA FRIGO SARL et de la nomination de Maitre Arnaud M'BENGO, Huissier de Justice, en qualité de liquidateur de ladite société, conformément aux dispositions légales.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 19 DA 1221, du 18 Septembre 2019.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/18 B 240.

Fait à Pointe-Noire, le 19 Septembre 2019.

Pour avis.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

AVIS DE VENTE

Domaine de 30 ha 07a 07 ca, à 45 km.
Situé village Kouomi (Terre Mpierre), sur la route de Maloukou, dans la zone économique d'Ignié.
- Titre foncier n°43584
- Prix abordable

- Pour tous renseignements, contacter:
06 651 17 15//05 568 28 27

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°008/2019/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N°de réquisition	Références cadastrales				Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	9558 du 29/11/2018	Plle (s) 01 à 06	Bloc : 32	Section : CG	Superficie : 2400,00m²	MONGO MPOUKOU	05	DIALEMBO BOUESSO MABONDZO Jean Romain
2	9557 du 29/11/2018	Plle (s) 03 et 04	Bloc : 33	Section : CG	Superficie : 800,00m²	KOUFOLI	05	DIALEMBO BOUESSO MABONDZO Jean Romain
3	9907 du 07/05/2019	Plle (s) 07	Bloc : 130	Section : AM	Superficie : 168,00m²	NKOUIKOU	04	BALOSSA MATSIMOUNA Sureche Jilvanie
4	9643 du 12/11/2018	Plle ((s) 253	Bloc : /	Section : C	Superficie : 603,24m²	ZONE INDUSTRIELLE	02	GARCIA MARTINHO Austene
5	9914 du 14/05/2019	Plle (s) 05	Bloc : 162	Section : ACL1	Superficie : 500,00m²	PLATEAU HINDA	05	MUAYA TSIBA née MOUYELE Gabrielle
6	9900 du 02/05/2019	Plle (s) 03	Bloc : 238	Section : AN	Superficie : 624,00m²	MONT KAMBA	04	GOUAKOUBELE Martial
7	9848 du 25/04/2019	Plle (s)17	Bloc : 02	Section : W	Superficie : 287,37m²	MOULEMBO (NDAKA SOUSOU)	03	DIMINA Bony Disney
8	9850 du 25/04/2019	Plle (s) 03	Bloc : 138	Section : AN	Superficie : 387,20m²	TCHINIAMBI	04	ITOUA OLEA Fulgence
9	99595 du 12/10/2018	Plle (s) 09	Bloc : 93	Section : CN	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	04	TCHISSAMBOU Brice
10	9732 du 12/02/2019	Plle (s) 03	Bloc : 51	Section : P	Superficie : 302,25m²	MVOUMVOU	02	SONDJO-EKOUNOUGNOU née TSIRA Yolande Liliane
11	6905 du 14/10/2015	Plle(s) 08 et 10	Bloc : 242	Section : CK1	Superficie : 1000,00m²	PLATEAU HINDA	04	NDOMBI APONA Antoinette
12	9196 du 09/04/2018	Plle (s) 09	Bloc : 27	Section : V	Superficie : 257,40m²	TIE-TIE (Savon)	03	MIENAGATA Carnot Caldara
13	6712 du 13/08/2017	Plle (s) 27 qnter	Bloc : 109 bis	Section : R	Superficie : 105,00m²	LUMUMBA	01	BISSOUTA Rigadin Yvon
14	9416 du 20/06/2018	Plle (s) 10	Bloc : 81	Section : AK	Superficie : 405,53m²	NKOUIKOU	05	ADZOU Paul
15	7837 du 06/10/2016	Plle (s) 08	Bloc : 102	Section : T	Superficie : 360,74m²	MAHOUATA	01	KANDA Joël
16	6868 du 06/10/2015	Plle (s) 04	Bloc : 61	Section : ACF	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	04	EDOUMOU Cyr Chrispostome
17	9804 du 27/03/2019	Plle (s) 04	Bloc : 134	Section : ABW Suite	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	KOUSSOU Adas Patrick Edouard
18	9803 du 27/03/2019	Plle (s) 05	Bloc : 422	Section : ABW	Superficie : 285.00m²	MONGO MPOUKOU	05	KOUSSOU Adas Patrick Edouard
19	9941 du 04/06/2019	Plle (s) 02	Bloc : 14	Section : AF Suite	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU	05	MBELOLO Olga Yolande
20	9925 du 20/05/2019	Plle (s) 14	Bloc : 24	Section : AQ	Superficie : 412.53m²	TCHINIAMBI MBOTA II	04	BOUKONO MOUNDELE Yvonne
21	9754 du 21/02/2019	Plle (s) 07	Bloc : 109	Section : AK	Superficie : 247.95m²	KOUIKOU	05	AHOUET KAMBIAH Marie Gabriel Dège
22	9849 du 25/04/2019	Plle (s) 09 bis	Bloc : 54	Section : AH	Superficie : 220.00m²	FAUBOURG	05	ITOUA OLEA Fulgence
23	9908 du 08/05/2019	Plle (s) 01 et 06	Bloc : 114	Section : /	Superficie : 1000.00m²	CQ n° 01 Sic (Secteur Yaya)	HINDA	PINDOU BOUANGA Sabine
24	9923 du 17/05/2019	Plle (s) 01 à 10	Bloc : 07	Section : ACV Suite	Superficie : 4000,00m²	MENGO	LOANGO	MFOUTOU André
25	9911 du 09/05/2019	Plle (s) 03	Bloc : 137	Section : CL	Superficie : 500,00m²	NGOUAMBOUSSI	05	NGOUMBA Yvon Valère
26	9844 du 23/04/2019	Plle (s) 03	Bloc : 129	Section : T	Superficie : 51,58m²	111 la joie du Congo	03	LOUZOLO Sofia
27	8567 du 13/07/2017	Plle (s) 02 et 04	Bloc : 220	Section : ABW	Superficie : 1000.00m²	MONGO MPOUKOU	05	NGOUI Wencesla Quentin Judicael
28	9852 du 25/04/2019	Plle (/	Bloc : /	Section : /	Superficie:805ha31a33ca	MAKOLA	HINDA	LA FAMILLE TCHIDOUDOU
29	9365 du 08/08/2018	Plle (s) 06	Bloc : 154	Section : AW	Superficie : 400.00m²	MONT KAMBA	04	BAKALA NOUCH Gael & NKONTA Emmanuel Rodrigue
30	9920 du 27/05/2019	Plle (s) 8	Bloc : 8	section : H	Superficie : 605.96m²	CAMP 31 Juillet	01	MONDELE Juste Désiré
31	9805 du 27/03/2019	Plle (s) 04	Bloc : 45	section : AD	Superficie : 582.80m²	RAFFINERIE	05	LOEMBA Marcel
32	7020 du 24/11/2015	Plle (s) 25	Bloc : 04	section : Q	Superficie : 409,20m²	MVOUMVOU	02	ASSOUMINA DIALLO
33	9483 du 30/07/2018	Plle(s) 02	Bloc : 12	section AH	Superficie : 499,95m²	TCHIALI	05	TSOWELA Claudio
34	116 du 17/11/2009	Plle (s) 01	Bloc :13	section : AJ	Superficie : 400.00m²	NGOFFO TCHIALI	04	MBATCHI TANGUI Armel
35	9780 du 13/03/2019	Plle (s) 04	Bloc : 183	section : ACK	Superficie : 377.00m²	MONGO KAMBA	05	OBAKANA Ange Mavie Ulcère
36	9792 du 21/03/2019	Plle (s) 4 Bis	Bloc : 67 bis	section : ABW1	Superficie : 729,19m²	MONGO MPOUKOU	05	ONDON Franck Beau-Grand
37	9806 du 27/03/2019	Plle (s) 04	Bloc : 124	section : ACL1	Superficie : 500.00m²	LOUBOTCHI (VINDOULOU)	05	OYANKE LADIE Rodric
38	9351du 29/06/2018	Plle (s) 01 bis	Bloc : 158	section : AK	Superficie : 256.00m²	TCHICAYA Eloi	05	MALOUALA TCHOUA Mellon Nicaise
39	9952 du 07/07/2019	Plle (s) 08	Bloc : 66	section : CK	Superficie :500,00m²	MONGO KAMBA	04	BANKOUA-SOKI Josian Urgel
40	9854 du 26/04/2019	Plle (s) 03	Bloc : 83	Section V	Superficie : 250,30m²	TIE-TIE	03	TCHICAYA née KOUMBA Claire et les Enfants, TCHICAYA Jean Christophe, Marie ThérèseJean Charles, TCHITEMBO Dominique,S.F ,MBOUMBA S,M,TCHIBINDA G,N,V,P,M

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 25 Juin 2019
Le chef de bureau.

GOUVERNEMENT

Limogée, Inès Ingani a cédé le témoin à Jacqueline Lydia Mikolo

Depuis plusieurs jours, un enregistrement audio attribué à Mme Inès Bertille Néfer Ingani fait le buzz sur les réseaux sociaux. Dans cet audio où elle est en conversation avec le jeune Donald Mobobola, de la Force montante congolaise (FMC), l'ex-ministre éclabousse tant des personnalités de la majorité que de l'opposition. Après l'indignation suscitée par cet enregistrement, le président de la République, sur proposition du Premier ministre, a mis fin aux fonctions de la ministre concernée. Le décret a été signé le 17 septembre 2019. L'ex-ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement redevient simple députée de la deuxième circonscription de Moungali, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville.

Après l'échange des parapheurs, les accolades

Cette fermeté du président de la République augure bien de ce que le prochain remaniement aura des airs de purge. Dans cet audio, l'ex-ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement est allée jusqu'à affirmer à Donald Mobobola, que le président de la République aurait organisé une réunion politique secrète avec Jean Dominique Okemba et Michel Ngakala, afin de manigancer des tambouilles politiques.

Mme Inès Bertille Néfer Ingani n'a-t-elle pas payé le prix de son imprudence, en tentant de fomenter un complot avec un jeune encore immature en politique? Par cette révocation, le Président de la République vient-il sonner la fin de la recréation?

La voie n'est-elle pas maintenant ouverte au chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty Mabiala, qui avait décidé le 13 septembre dernier, de porter plainte contre l'ex-ministre de la Promotion de la femme, pour diffamation.

Dans cet enregistrement, l'ex-ministre accuse le premier secrétaire de l'UPADS d'avoir reçu de l'argent de certains cadres du Parti congolais du travail (PCT), notamment Pierre Ngolo, président du Sénat; le ministre Jean-Jacques Bouya et Jean-Jaurès Ondelé, président du groupe parlementaire de la majorité, pour tenir des propos outrageux contre le député d'Oyo, Denis Christel Sassou-Nguesso.

Outre la plainte qui devrait être déposée, l'UPADS avait, dans sa déclaration, demandé au président de la République de décharger de leurs fonctions *«les ministres et autres autorités publiques qui baissent la fonction ministérielle et insultent la République»*.

Ce vœu, a-t-il été exaucé? En tout cas, Mme Inès Bertille Néfer Igani a été débarquée du Gouvernement. Le désormais ex-ministre devra désormais faire face à la justice, si tant tel que la plainte a été déposée ou sera déposée!

Dans cette saga, le premier secrétaire de l'UPADS devra faire face aux députés de la majorité qu'il doit convaincre pour lever l'immunité parlementaire de l'ex-ministre, si le procureur de la République arrivait à le demander en cas de plainte. L'affaire pourrait alors prendre une autre tournure. A moins que cela se règle autrement.

En effet, Inès Nefer Ingani est une femme politique. Impliquée dans le monde associatif, elle a exercé la fonction de secrétaire nationale chargée de la culture, des arts, des sports et des loisirs au sein de l'Organisation des femmes du Congo. Elle a également présidée l'association *«Actions innovatrices pour la paix et le développement culturel»,* au sein de laquelle elle a organisé une *«marche républicaine des femmes pour la paix au Congo»,* le 1er mars 2015, à laquelle plus de 13 000 femmes ont participé.

Membre du Parti congolais du travail (PCT), elle en a présidé la cellule de Moungali (Brazzaville). Elle a également représenté le PCT lors d'un voyage en Chine sur invitation du Parti communiste chinois, durant lequel elle a fait un exposé concernant l'évolution de la condition de la femme au Congo.

Le 30 avril 2016, elle fait son entrée au sein du Gouvernement Mouamba au poste de ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement. Elle fait partie des 8 femmes ayant intégré le Gouvernement, ce qui est alors un record dans l'histoire du Congo.

Le 7 mai, à l'occasion de la passation de pouvoir avec sa prédécesseur Catherine Embondza-Lipiti, elle déclarait que sa priorité est de faire voter et appliquer la loi sur la parité, restée en veille jusqu'alors. Elle ajoutait également vouloir lutter contre les *«antivaleurs»,* comme la corruption ou la concussion.

Lors des élections législatives de 2017, elle est élue députée de la 2e circonscription de Moungali, dès le premier tour, et prend ses fonctions lors de la rentrée parlementaire du 19 août. Quelques jours plus tard, à l'occasion d'un remaniement, elle est reconduite à son poste au sein du Gouvernement Mouamba II.

En septembre 2017, elle dénonce la situation de crise que connaît le département du Pool, et particulièrement les conditions des femmes qui y vivent. Elle en appelle à une *«solidarité nationale, surtout féminine»,* pour résoudre la crise. Elle annonce que son ministère va proposer un programme de réinsertion sociale pour les jeunes ninjas qui *«sortiront des forêts».*

Le ministère est désormais rattaché au ministère de la Santé et de la population. La passation de service entre l'ex-ministre et Jacqueline Lydia Mikolo a eu lieu, jeudi 19 septembre à la Tour Nabemba.

A cette occasion, Mme Inès Bertille Ingrid Ingani a remercié le président de la République pour la confiance qu'il a bien voulu placée en elle et l'honneur faite à sa famille. *«j'ai eu l'insigne honneur d'animer le département de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement».*

Elle a aussi témoigné sa reconnaissance à toutes et à tous ceux qui l'ont accompagnée et soutenue.

Avant de passer le témoin, la ministre sortante a présenté à Mme Jacqueline Lydia Mikolo, le rapport de situation du ministère dont elle avait la charge et qui compte quatre directions rattachées au cabinet et deux directions générales, vingt-quatre directions départementales, six maisons de la femme, un établissement dénommé Centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme et 220 agents en 2019, dont 62% de femmes et 38% d'hommes.

«Le combat n'est pas fini. Même si je ne suis plus à la tête du ministère, je serai là, dans l'ombre».

La cérémonie s'est déroulée dans la sérénité et dans un esprit détendu empreint de convivialité. La ministre sortante a réitéré à sa collègue entrante, son soutien ainsi que celui de son cabinet qui a *«servi avec brio et disponibilité le ministère dont j'ai eu la charge de gérer avec passion. Vous pouvez compter entièrement sur ma disponibilité pour améliorer le statut multiforme de la femme»*, a-t-elle déclaré.

Mme Inès Bertille Ingrid Ingani s'est adressée aux femmes du Congo en leur promettant que la lutte continue. *«Nous sommes des femmes, nous devons montrer aux hommes que nous sommes solidaires»*.

Elle les a exhortées à accompagner la ministre Mikolo. *«Le combat n'est pas fini. Même si je ne suis plus à la tête du ministère, je serai là, dans l'ombre»,* a-t-elle déclaré.

Prenant la parole, Jacqueline Lydia Mikolo a remercié la ministre Ingani pour le témoin assez lourd qu'elle lui a passé. *«Je reconnais que vous avez géré ce ministère avec passion et dynamisme. En tant que femme, toutes les deux, je ne peux que me réjouir du travail gigantesque que vous avez apporté à notre combat commun. Je m'engage à pérenniser les résultats positifs que notre société congolaise en tire. Les acquis seront préservés, je peux vous rassurer et ils connaîtront une amélioration, à coup sûr, avec votre apport dont je suis certaine de continuer à bénéficier»,* a-t-elle affirmé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Par la barbichette

Une ministre du Gouvernement vient d'être démise de ses fonctions. L'homme de la rue hausse les épaules et dit, désabusé: qu'est-ce que cela changera? Les raisons de cette éviction s'étalent depuis quelques jours sur la place publique : l'opinion a été prise à témoin d'une manœuvre maladroite et dangereuse de dresser le parti de la majorité contre lui-même, encourageant la fronde et tentant d'allumer un contre-feu. Si les faits sont bien ceux-là, on peut dire que la fameuse guerre déclarée contre les antivaleurs vient de faire sa première victime officielle. Mais, «petit fretin» ou «gros poisson»?

Et la suite, c'est quoi? Une analyse patiente des autres dossiers, déjà nombreux, sur la concussion, sur la corruption, les passe-droits, les abus d'autorité, les détournements de fonds publics, les enrichissements illicites ou d'autres méfaits ? A l'intérieur du Gouvernement ou hors? A l'Assemblée et au Sénat, ou au PCT et dans les autres partis ayant pignon sur rue ?

La démission de Mme Ingani pose au moins deux questions qu'on ne peut esquiver : qu'a-t-on sanctionné chez elle, sa tentative de subornation d'un frondeur, avec étalement d'au moins trois ou quatre noms à affaiblir au sein de l'appareil du pouvoir? Ou bien l'interception d'une conversation privée et sa mise à disposition dans les réseaux sociaux? Faut-il désormais se chuchoter à l'oreille ce que l'on dit tout bas au téléphone? Faut-il craindre pour la liberté d'expression désormais?

Encore une fois, les Réseaux sociaux ont été mis à contribution pour dupliquer et répandre le dialogue entre une « maman ministre » et son « fils » politique. Apparemment, il ne s'est pas agi de fakenews, puisqu'aucun démenti des propos tenus ne nous est parvenu à ce jour : le Gouvernement voudrait-il nous inciter à recourir frénétiquement aux réseaux sociaux désormais pour nous informer? Car cette affaire révèle que les réseaux ne sont pas toujours ces marigots puants que l'on vouait aux gémonies il y a peu ! Il n'y a pas si longtemps, on montait au créneau à la publication de toute exagération ; on démentait, on protestait, on menaçait.

Aujourd'hui, tout porte à croire que pour être mieux informés, il faut lire les bulletins du matin ou du milieu de la nuit de tous ces sites qu'habituellement on traite avec dédain. Ils ont la primeur de la nouvelle, et alimentés par ceux qui, de jour, s'évertuent à les proclamer infréquentables. Il faut pourtant laisser le citoyen faire lui-même le tri. A l'heure de l'informatique, l'information fuit de partout. C'est pourquoi, couper l'Internet en période électorale devient un non-sens.

Mais le limogeage de la ministre Ingani interroge aussi sur les mœurs politiques qui continuent a avoir cours en politique dans notre pays. Finalement, les différentes chapelles essayent d'amoindrir, et même d'annihiler les effets de toute velléité de sanction. Ce qui suggère que, dans la pêche au «gros poisson» annoncée par le président l'an dernier, seul le «fretin» sera retenu. On voit d'ici les limites d'une action visant à activer des mécanismes véritables de lutte contre la corruption.

On se tient par la barbichette: personne n'osera dénoncer un parent, un ami ayant puisé dans la caisse publique, ou se sera comporté à la Ingani pour «balancer» des camarades avec lesquels on mangeait dans la même assiette seulement hier. Ce n'est pas le courage qui manquera, mais la raison de privilégier une nation au détriment des liens de terroir. Qu'une ministre s'oppose aux sanctions contre son «fils» en dit long sur le chemin à parcourir jusqu'à l'objectivité. Et à cette hauteur de vue – l'impartialité ? - à laquelle invite toute nomination à tout poste de responsabilité.

Albert S. MIANZOUKOUTA

FMI

Situation encore difficile au Congo!

Deux mois après la signature de l'accord-programme conclu entre le Congo et le FMI, une mission technique du Fonds monétaire international (FMI) a séjourné à Brazzaville du 10 au 16 septembre 2019. La délégation, composée de trois économistes, a été conduite par Alex Segura-Ubiergo, conseiller et chef de mission pour la République du Congo, au département Afrique au FMI. La mission est venue analyser l'évolution de la mise en œuvre du programme conclu entre le Fonds et le Congo et de préparer la première revue associée programmée pour le mois de novembre prochain.

Pendant la mission, la délégation du FMI a eu des séances de travail avec les acteurs de la chaîne budgétaire des secteurs public et privé. Le chef de la délégation dit avoir perçu des signaux positifs malgré les difficultés économiques que connait le pays. *«C'est une première visite pour voir l'état de mise en œuvre de ce programme. Nous avons échangé avec le ministre des Finances sur les prévisions de croissance et sur l'exécution du budget de l'Etat. Nous avons examiné ensemble la possibilité de renforcer le système de recouvrement des recettes hors-pétrole, surtout pour pouvoir générer les ressources budgétaires pour soutenir les dépenses prioritaires de l'Etat. Nous avons constaté que la situation économique demeure encore assez difficile, mais elle commence à se stabiliser».*

Les experts du Fonds ont eu des rencontres avec les représentants du secteur privé. Ces derniers ont souligné que le secteur hors-pétrole accuse encore des faiblesses. Il faut absolument renforcer le dynamisme de ce secteur en mettant en exécution le plan d'apurement de la dette intérieure.

La prochaine évaluation prévue au cours du mois de novembre prochain sera réalisée de façon combinée avec le ministère des Finances. Elle portera sur l'évaluation des ressources pétrolières, la gouvernance et les recettes non- pétrolières. Si les résultats sont concluants, cela pourra permettre au Congo de recevoir un deuxième décaissement au cours du mois de décembre 2019. Cette mission a permis de faciliter la préparation du rapport qui conduit à la première revue du programme de facilité élargie de crédit avec l'analyse économique à plus long terme.

La mission a joué aussi un rôle important pour mettre à jour le cadrage macroéconomique et pour faire également un bilan sur l'état d'avancement des réformes structurelles et analyser les perspectives de succès de la restructuration de la dette commerciale. Le programme appuyé par la facilité élargie de crédit vise à aider le Congo à rétablir la stabilité macroéconomique, y compris la viabilité de sa dette et à jeter les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive. Il vise aussi à améliorer la gouvernance, afin d'accroître l'efficience et la transparence de la gestion des ressources publiques, plus particulièrement dans le secteur pétrolier.

Le programme contribuera de manière positive à la stratégie régionale et aux efforts de stabilité de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

Philippe BANZ

NECROLOGIE

Me Placide Lenga reçoit les honneurs de la Nation

C'est une grande figure que le Congo a perdue en Me Placide Lenga. Et jusque dans la mort est resté gardien des symboles, des principes de courtoisie intellectuelle: né le 5 décembre 1939 à Louengo, dans le Pool, c'est aussi un 5 (septembre 2019) qu'il a rendu l'âme en Afrique du Sud, où il avait été évacué pour des soins. Si l'on scrute son parcours professionnel, il ne serait pas étonnant que l'on retrouve d'autres «5» symboliques, qu'une amitié qui a résisté aux années liait au Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, «l'homme du 5 février» !

Me Placide Lenga

Mais, résumée ainsi, la biographie de Me Lenga pourrait ne se limiter qu'à ces années scolaires en partage avec le Président de la République, loin de leurs terroirs d'origine, là-bas à Mbounda. Dans le Mayombe. Il y a eu plus !

Tout le parcours de l'homme; de ses longues et brillantes années d'études dans plusieurs universités de France, à l'obtention de son Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), en passant par le professorat (en histoire) à Paris ou à Toulouse.

Puis, c'est le retour de ces premiers cadres de l'indépendance au Congo (1962). Il est d'abord nommé juge d'instruction et Procureur de la République au Tribunal de grande instance de Dolisie. Il y exerce pendant deux années, puis est envoyé au TGI de Pointe-Noire, où il officie encore deux autres années.

Arrivé à Brazzaville, en 1965, il gravit un à un les échelons de la magistrature au Tribunal de grande instance où il est d'abord Substitut du procureur, puis Substitut général près la Cour d'Appel. Avocat général, Procureur général, Bâtonnier du Corps des Avocats (1979-1986), Procureur générale et, enfin ; premier Président de la Cour Suprême, en 1991.

Beaucoup se rappelleront de Placide Lenga comme d'un homme de bagout, d'un langage châtié et d'une verve, sans doute naturelle à son métier, mais qui donnait le sentiment que toutes les causes dans sa bouche étaient de l'argile à pétrir pour en tirer tout le suc du droit.

Il aurait pu se contenter d'être un homme de lois ; les faires respecter et les faires appliquer. Il a ajouté à sa carrière brillante, une occupation qui n'était pas un hobby: l'enseignement ! Enseigner le droit (et même le droit coutumier) entrait dans la logique des choses, mais enseigner l'histoire aux lycéens de Chaminade était plus qu'une révérence à un de ses tout-premiers métiers en France, où il obtint le diplôme de professeur d'histoire.

Me Placide Lenga a fait du droit au Congo une partie de sa droiture, et conduit les destinées de ses plus jeunes confrères dans le respect des règles et principes. Tout, chez lui, devait être confronté au Droit, être conforme au Droit, car on ne devait pas faire dire au Droit autre chose que ce qu'il édictait. Naturellement, dans les situations délicates de l'Histoire de notre pays, beaucoup ont vu de l'entêtement dans cette position, lui n'y voyait que la obéissance aux règles du Droit, qu'elles aient été énoncées en temps de tensions ou en temps de sereine cohabitation parmi les acteurs politiques !

Arrivée ce jeudi à Brazzaville, en provenance d'Afrique du Sud, la dépouille mortelle de Placide Lenga reçoit les honneurs de la Nation, avant son inhumation en fin de semaine, près de Kinkala, dans le Pool, suivant le programme ci-contre.

Albert S. MIANZOUKOUTA

N.B. Bien qu'ayant terminé sa carrière au grade de Président de la Cour Suprême, M. Placide Lenga a été avocat et bâtonnier. C'est ce qui justifie le titre de «Maître». Cette note, à l'attention de lecteurs attentifs qui nous en ont fait le reproche.

La Rédaction

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Journée du vendredi 20 septembre

8h00 : Arrivée de la dépouille au Palais de justice
-Accueil et installation dans la chapelle ardente
-Recueillement
9h00-9h40 : Départ de la dépouille pour le Palais des congrès
9h55 : Arrivée de la dépouille pour le Palais des congrès.
-Accueil et installation dans la chapelle ardente
Début de l'hommage officiel
10h00 : Dépôt de gerbes de fleurs et recueillement par les corps constitués
10h55 : Arrivée sous escorte de Son Excellence Monsieur le Président de la République
-Accueil et installation
-Modération
-Lecture de l'oraison funèbre par M. Henri Bouka, premier président de la Cour Suprême
-Dépôt de gerbes de fleurs par Son Excellence Monsieur le Président de la République
-Sonnerie aux morts
-Hymne national
-Présentation des condoléances à la famille éprouvée
-Départ de Son Excellence Monsieur le Président de la République
-Départ de la dépouille pour la Cathédrale Sacré-Cœur
-Départ des corps constitués
Fin des hommages officiels

13h00 : Messe de requiem en la Cathédrale Sacré-Cœur
-Fin de la messe
-Départ de la dépouille pour l'aéroport Maya-Maya
15h00: Départ par hélicoptère de la dépouille pour Kinkala

MÉDIA

Les journalistes de la radio «La voix de l'Orhodoxie» sensibilisés à leurs droits et devoirs

«Mieux connaître le contenu du document retraçant les actes des assises nationales de la presse congolaise tenue à Brazzaville, en octobre 2018, ainsi que le code d'éthique et de déontologie des professionnels de l'information et de la communication». Tel est l'objet du séminaire d'imprégnation organisé à l'intention des journalistes évoluant à la radio *«La voix de l'Oryhodoxie»*, du 27 au 29 août dernier à Pointe-Noire, dans la bibliothèque de l'archevêché Orthodoxe Saint Dimitrios.

père Maxime Oumba (à g.)

Organisé par le père Maxime Oumba, directeur de cette radio, il était centré autour de trois thèmes: *«les raisons des assises nationales de la presse congolaise d'octobre 2018 à Brazzaville»; «les devoirs du journaliste»; «les droits des journalistes».*

Abordant le premier thème, Djo Félie Balendé a fait l'historicité de la presse congolaise partant de l'époque coloniale, en passant par la conférence nationale souveraine de 1991. Puis, il a évoqué avec force détails les raisons qui ont poussé le Conseil supérieur de la liberté de communication à tenir les assises de la presse, à l'issue desquelles le code d'éthique et de déontologie professionnelle de l'information et de la communication a été rédigé.

Ce code fait état des obligations et des avantages du professionnel de la presse dans l'exercice de leur fonction. Le Conseil supérieur de la liberté de la communication créé en 2012 veille à l'application de ce code, tandis que l'observatoire congolais des médias créé en 2002 a pour rôle de recadrer la qualité des médias. D'autres thèmes comme les droits du journaliste et les devoirs du journaliste ont été aussi abordé par les séminaristes.

Au terme des travaux, les participants ont pris la résolution de respecter à la lettre ce code qui régit le métier du journaliste, car il est comme une Constitution qui s'applique même sur ceux qui ne l'on pas choisi.

Interrogé sur l'intérêt du séminaire, Djo felie Balende a reconnu que *«ce séminaire a été d'une importance capitale pour l'ensemble des journalistes de la radio la voix de l'Oryhodoxie. Il nous a permis d'acquérir des nouvelles connaissances qui nous permettront de travailler honnêtement, en toute indépendance, être protéger et plus performant sur le terrain. Nous sommes d'avantage édifiés sur nos droits et nos devoir»*, a-t-il dit.

A la clôture des travaux, Léon Félix Evongo, directeur départemental du Conseil supérieur de la liberté de communication a exhorté les professionnels des médias à l'obtention de la carte de presse. *«Il permet de s'identifier devant l'autorité militaire et civile, de circuler librement et de bénéficier de la protection de quelconque».*

Equateur Denis NGUIMBI

SANTE

Pas de poison dans lesmoustiquairesimprégnées!

Faisant suite à la diffusion d'un élément sonore sur les réseaux sociaux en langue française et lingala au sujet des moustiquaires imprégnées en voie de distribution aux populations qui seraient empoisonnées, la Plateforme des organisations non gouvernementales et associations de lutte contre le paludisme au Congo a condamné avec fermeté cette pratique malsaine qui cause préjudice à la campagne nationale de prévention contre le paludisme, ainsi que leurs auteurs. Elle a pour ce faire, lancé un appel aux responsables des ménages de se faire recenser pour s'approprier ces moustiquaires imprégnées d'insecticide qui, ont-ils insisté, ne sont pas toxiques. C'était le 17 septembre 2019 à Brazzaville.

Une vue du présidium

Cette Plateforme demande à la population congolaise de ne pas se fier aux fausses allégations que rapportent cet élément sonore qui ne précise ni la nature de l'insecticide, ni le laboratoire qui a fait les analyses pour déduire que ces moustiquaires sont toxiques, et encore moins le numéro de série et les adresses des fournisseurs. L'insecticide utilisé pour imprégner ces moustiquaires, a-t-elle expliqué, n'est pas toxique à l'homme et ne constitue pas une menace pour la santé. D'après Fredy Kelly Bimbadi, rapporteur de cette organisation, *«la dotation des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action par le Fonds mondial, principal bailleur qui finance la lutte contre le VIH-SIDA, la tuberculose et le paludisme en collaboration avec le ministère de la Santé et de la population, est une initiative salvatrice pour la prévention contre cette pandémie».*

En vue d'atteindre tous les ménages cibles, le ministère de la Santé et de la population, grâce à l'appui de ses partenaires financiers a déployé plusieurs agents dénombreurs sur l'ensemble du territoire national. A Brazzaville, ces agents ont été confrontés au refus de certains ménages qui n'entendent pas se faire enregistrer. Et tenant compte de cela, le président de la Plateforme, Premier Kipemosso a souligné : *«Nous confirmons que la société civile à travers notre Plateforme est impliquée dans le processus d'obtention du don de ces moustiquaires depuis le dialogue pays qui a dégagé les priorités nationales en matière de lutte contre le paludisme, en passant par la rédaction du projet, jusqu'à la signature de l'accord de don entre le Congo et le Fonds mondial. Nous demandons à la population congolaise de saisir cette opportunité pour recevoir gratuitement ces moustiquaires imprégnées de bonne qualité pour sauver nos vies et celle de nos enfants parce que le paludisme fait rage dans nos hôpitaux et pourquoi pas dans nos ménages».*

Pour endiguer le paludisme, le Gouvernement procède depuis le début de ce mois au dénombrement des ménages dans le but de leur distribuer des moustiquaires imprégnées. Mais, malheureusement, certains ménages comme annoncé, refusent de se faire recenser, et redoutent ces moustiquaires qui selon eux seraient nocives à la santé ou empoisonnées. Toutefois, afin d'atteindre les familles indécises et oubliées, deux jours supplémentaires ont été accordés pour l'opération de dénombrement des ménages financée par le Fonds mondial. La distribution des moustiquaires imprégnées prévue dans quelques jours se fera dans les sites qui seront précisés dans les arrondissements et sur le territoire national. Au Congo, le paludisme est un problème majeur de santé publique.

Alain-Patrick MASSAMBA

30e ANNIVERSAIRE DE L'ATTENTAT CONTRE LE DC-10 D'UTA

Encore et toujours la douleur des parents des victimes

Le 19 septembre 1989, le vol UTA 772 Brazzaville (capitale du Congo)-Roissy (Paris) disparaissait des écrans radar, 46 minutes après son escale de Ndjamena, au Tchad. Les débris épars du DC-10 et les corps des 170 passagers de 18 nationalités dont 49 Congolais et 53 Français sont retrouvés dans le désert du Ténéré, au Niger, quelque 17 heures plus tard. Une bombe située dans le conteneur des bagages enregistrés à Brazzaville a explosé, détruisant l'avion en plein vol. Trente ans après l'attentat attribué à la Libye, les plaies sont toujours béantes. Une commémoration a donné lieu, à Brazzaville, au dépôt d'une gerbe de fleurs devant la stèle des victimes par le Gouvernement, représenté par Fidèle Dimou, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, en présence des familles des victimes.

Le recueillement

L'enquête a révélé que l'attentat avait été organisé par le pouvoir libyen de l'ex-défunt leader Mohammad Kadhafi. En effet, la Jamahiriya arabe libyenne était en conflit avec le Tchad et avait entrepris d'envahir ce pays durant le conflit tchado-libyen. La France (avec l'opération Épervier) et les États-Unis étaient intervenus militairement pour contrecarrer cette tentative. L'attentat de Lockerbie (270 morts) survenu un an plus tôt et celui du vol 772 UTA auraient été des représailles de l'Etat libyen contre ces deux puissances occidentales.

La piste libyenne

Le 23 septembre 1989, une instruction est ouverte en France par le parquet de Paris. En juin 1990, un témoin congolais, Bernard Yanga, aiguille les enquêteurs français sur la piste libyenne. De leur côté, en 1991, les Etats-Unis accusent la Libye d'avoir perpétré l'attentat de Lockerbie et inculpent deux agents libyens. En octobre de la même année, le juge Jean-Louis Bruguière lance des mandats d'arrêt internationaux contre quatre diplomates libyens. Deux autres mandats seront lancés ultérieurement, visant notamment Abdallah Senoussi, le numéro deux des services secrets libyens et beau-frère de Mouammar Kadhafi.

Dix ans après l'attentat, le 10 mars 1999, les six suspects libyens du dossier UTA sont condamnés par contumace à la réclusion à perpétuité par la Cour d'assises spéciale de Paris. Le 16 juillet, la Libye verse 34 millions d'euros pour acquitter les dommages et intérêts fixés par la Cour d'assises aux plaignants.

En 2003, la partie française réclame un traitement équitable après l'accord sur l'attentat de Lockerbie intervenu entre la Libye, les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Le 11 septembre, après plusieurs déplacements à Tripoli, les représentants des familles des victimes concluent un accord de principe avec la Libye. Le 9 janvier 2004, après des mois de négociations chaotiques, Français et Libyens signent enfin à Paris, un accord d'indemnisation des familles des victimes de l'attentat perpétré quinze ans auparavant. Dans sa principale disposition, l'accord prévoit le versement par la «Fondation de bienfaisance Kadhafi» d'un dédommagement d'un million de dollars par famille, soit 170 millions de dollars au total pour les 170 victimes.

En souvenir de cet attentat, les Etats impliqués commémorent les victimes tous les 19 septembre.

«Cette cérémonie constitue pour le Gouvernement un devoir de mémoire pour les êtres chères que nous avons perdus, il y a exactement 30 ans. Certains diront que 30 ans, c'est beaucoup, mais pour ceux qui ont perdu les parents, c'est comme si c'était hier. Nous sommes le devoir de nous rappeler que nous avons perdu des êtres chères et que nous devons toujours nous souvenir d'eux», a affirmé Fidèle Dimou jeudi à Brazzaville, lors de la commémoration de cette tragédie.

L'heure était au recueillement, une pure tradition républicaine animée par la fanfare nationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONSEIL CONSULTATIF DE LA FEMME

Vers l'organisation des états généraux des femmes

Le secrétariat permanent du Conseil consultatif de la femme a organisé, mercredi 18 septembre 2019 à Brazzaville, une journée d'information sur cette Institution, placée sous le patronage de Mme Antoinette Kebi, sa secrétaire permanente. L'objectif de cette journée était de présenter les missions et la composition du Conseil, chargé d'émettre des avis au président de la République sur les questions liées à la condition de la femme. Elle fait également au Gouvernement des suggestions visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement.

Antoinette Kebi, au centre

Le Conseil consultatif de la femme comprend un organe délibérant, l'Assemblée générale, et un organe représentatif, le secrétariat exécutif permanent. Il se réunit sur proposition du président de la République.

Après avoir présenté sa structure, la secrétaire permanente a parlé des principales activités qui ont été menées depuis l'installation du Conseil en janvier 2019. Il s'agit de l'identification des membres de droit et l'élection des membres désignés. Quatre-vingt-quinze membres désignés sur un total de cent un ont été élues.

S'agissant des membres de droit, cinq femmes anciennes parlementaires ont été élues par consensus et six anciennes ministres de la Promotion de la femme ont été identifiées dont l'une d'elles, Mme Madeleine Yila, est décédée il y a quelques mois, a expliqué Mme Antoinette Kebi.

Parmi les perspectives à court terme du Conseil consultatif de la femme, la secrétaire permanente pense qu'il faut pourvoir les six sièges vacants; répertorier les affaires à proposer à la première session de l'assemblée générale, ainsi que le tenue de cette session.

En sa qualité de cellule permanente du Conseil consultatif de la femme mais aussi de cellule d'alerte au chef de l'Etat sur les problèmes qui entravent la promotion et l'intégration de la femme au développement, Mme Antoinette Kebi a dit que le secrétariat exécutif permanent envisage de commencer à *«répertorier dès maintenant, différentes affaires en vue de constituer une banque de données».*

Pour y parvenir, poursuit-elle, *«le secrétariat permanent pourrait, à moyen terme, suggérer l'organisation des états généraux des femmes. Mais avant de se projeter dans cet avenir lointain, le secrétariat permanent veut déjà être à l'écoute des femmes de tous les départements. Les problèmes relevés au cours de ces séances d'écoute pourront faire l'objet d'études pointues au cas où elles n'auraient jamais été menées, assorties de pistes de solutions sur lesquelles le Conseil pourrait formuler des avis au chef de l'Etat et des suggestions au Gouvernement».*

A ce titre, elle a lancé un appel à la femme congolaise, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, de saisir l'Institution pour tout problème qu'elle souhaite voir être soumis à l'examen du Conseil. *«Nos bureau n'étant pas encore aménagés, elle peut nous contacter à la Maison de la femme ou sous couvert des directions départementales du ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, ou par tout autre moyen»*, a-t-elle indiqué.

Aux administrations publiques, elle a demandé de collaborer avec le Conseil pour leur aider à dénicher dans les lois et règlements de la République, toute disposition discriminatoire à l'endroit des femmes. *«Aux sages, de nous instruire sur nos us et coutumes pour en extirper tous les préjugés défavorables sur les femmes. Aux agences du système des Nations Unies avec lesquelles nous entendons avoir des séances de travail, de nous prêter leur expertise et leur savoir-faire dans tout ce que nous aurons à entreprendre».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

Il n'est jamais trop tard pour apprendre

La célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre dernier a permis l'ouverture des centres d'alphabétisation et de rescolarisation dans tous les départements du Congo. Les centres de rescolarisation vont recevoir tous les enfants de moins de 18 ans, filles et garçons. Ceux de l'alphabétisation concernent les adultes analphabètes et illettrés âgés de plus de 18 ans. A la date de cette célébration, des manuels conçus dans les deux langues nationales, Kituba et Lingala, ainsi que dans certaines langues maternelles, avec l'appui de la société internationale de linguistique, ont été exposés au lycée de la Révolution, à Brazzaville. Le Congo figure actuellement parmi les dix pays d'Afrique ayant un meilleur taux d'alphabétisation de 79,31 %.

Les agents de la SOPECO réclament… à coups de vuvuzela!

Les travailleurs de la Société des postes et de l'épargne (SOPECO) ont tenu leur assemblée générale extraordinaire le 17 septembre dernier pour exiger de la tutelle le versement immédiat de deux salaires avant la rentrée des classes. L'intersyndicale demande également l'annulation des nominations, affectations et sanctions arbitraires par la direction générale. Les partenaires sociaux entendent toutefois poursuivre les négociations avec la direction générale dans un climat apaisé. En attendant, c'est un concert de vuvuzela qui est offert au public!

Une candidate âgée de 62 ans parmi les lauréats au BEPC

La cérémonie de l'émulation scolaire «Brazza 2019» organisée le 13 septembre dernier a congratulé des lauréats de l'ensemble des examens d'Etat de la session 2019. On a découvert à cette occasion le cas de Gisèle Molengo, âgée de 62 ans, candidate libre au brevet d'études du premier cycle (BEPC). Un autre a également empoché son brevet à 57 ans. La plus jeune brevetée n'a que 12 ans et le plus jeune 13 ans. Au baccalauréat, un candidat libre, dans la ville de Ouesso, a attendu 55 ans pour obtenir cet examen. La bachelière la plus âgée a totalisé 54 ans cette année. Le plus jeune a eu 15 ans.

Les ménages résistent à accepter les moustiquaires imprégnées

La plateforme des organisations de la société civile et associations de lutte contre le paludisme au Congo a lancé un appel le 17 septembre dernier à Brazzaville aux responsables des ménages pour se faire recenser en vue de recevoir les moustiquaires imprégnées d'insecticide, en insistant qu'elles ne sont pas toxiques. Au Congo, le paludisme est un problème de santé publique. Le rapport 2018 de l'OMS a enregistré 403.000 décès dus à cette maladie (Lire notre article en page 4).

Des étudiants congolais bénéficiaires de la bourse d'excellence

Parmi les cent quatre dossiers enregistrés cette année, quinze se sont distingués pour leur performance académique. Des jeunes méritants à qui la fondation BGFI Bank a octroyé une bourse d'excellence pour approfondir leurs connaissances et préparer leur avenir dans des université et écoles de renom en France, en Tunisie, au Maroc, au Gabon, au Sénégal et au Cameroun. Doté d'un montant total de près de cinquante millions de francs CFA, la Bourse d'excellence de la Fondation BGFI Bank concerne les étudiants ayant démontré des performances académiques d'un niveau élevé et promettant un brillant avenir.

Un gang de voleurs démantelé à Djambala

Huit malfrats présumés ont été arrêtés par la Gendarmerie, à Djambala, chef-lieu du département des Plateaux. Ils écumaient la ville depuis longtemps, opérant des vols par effraction. L'enquête ouverte par la Gendarmerie a abouti à leur arrestation. Ils opéraient à l'aide d'un arrache-clous et d'autres armes blanches. Une partie des objets volés a été retrouvée. Les investigations se poursuivent. Comme quoi, neuf jours pour le voleur, le dixième pour le propriétaire!

Electrocuté sur un poteau électrique

Intervenir au poteau pour couper l'électricité ou régler une phase perdue comporte des risques. Une source locale nous apprend qu'un technicien de la société Energie et électricité du Congo (E2C) est mort électrocuté sur un poteau en intervenant sur une ligne Moyenne tension (MT) à Madingou, dans le département de la Bouenza. Un élévateur aurait été utilisé pour l'extirper. Ce drame relance le débat sur la sécurité et le professionnalisme des agents de l'ex-SNE.

Un camion percute un kiosque au centre-ville de Brazzaville

Un camion d'Averda, la société de ramassage d'ordures, a eu un accident atypique vendredi 13 septembre sur l'avenue général De Gaulle, au centre-ville de Brazzaville. Il a percuté un kiosque de transfert de fonds par téléphone installé au bord de la chaussée. Les dégâts sont mineurs. Mais, une jeune fille qui s'y trouvait et un client, ont été blessés et transportés dans un centre sanitaire. Cela relance aussi le problème des kiosques placés tout juste au bord des grandes artères de la ville!

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

SERVICE PARAMILITAIRE

Protéger la forêt et la faune, un impératif

Le ministère de l'Economie forestière possède un corps de métier particulier qui est le service paramilitaire s'occupant de la protection des forêts et de la faune pour sauvegarder cette richesse naturelle. Le Congo se situant géographiquement en plein cœur du Bassin du Congo, le deuxième poumon vert mondial, est dans l'obligation de réunir certaines conditions pour pérenniser ce poumon vert. La création du service paramilitaire au ministère en charge des questions de la forêt et de la faune répond à la mission de mettre à l'abri cette richesse. Joseph Moubouilou, directeur général de l'Economie forestière dégage l'intérêt et l'importance des corps de métier placé sous sa tutelle.

Joseph Moubouilou

* Pourquoi un service paramilitaire à l'Economie forestière?

** Je peux vous rassurer que l'article 116 de la loi 16 / 2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, stipule qu'il est institué un corps des agents des eaux et forêts à caractère paramilitaire. Les agents des eaux et forêts sont astreints, dans l'exercice de leurs fonctions, au port de l'uniforme, des signes et des grades, d'armes et de munitions de guerre dans les conditions règlementaires. Ceux qui font partie de ce corps, sont les ingénieurs forestiers, les économistes forestiers, les agents techniques, les aides et les préposés forestiers. Le dernier alinéa de cette disposition stipule qu'un décret pris en conseil des ministres détermine les modalités d'organisation et de fonctionnement du corps des agents des eaux et forêts. La loi annonce la création d'un corps qui renvoie à un décret. C'est le décret 2002-433 du 31 décembre 2002. Ce corps bénéficie de l'appui et de l'assistance des forces armées congolaises, à travers un officier mis à la disposition pour bien asseoir ce corps, notamment de pouvoir l'organiser et le développer pour le rendre véritablement opérationnel. Le caractère paramilitaire est prévu dans son fonctionnement. Cela permet de contribuer efficacement à l'économie nationale.

*Quelle est sa mission?

** Notre mission sur le terrain est une mission périlleuse, donc à hauts risques, parce qu'en dehors de faire appliquer les dispositions légales et règlements en matière de gestion durable des ressources forestières, nous devons aussi assurer une protection en matière de gestion des ressources fauniques. C'est là où on fait face aux braconniers, qui utilisaient à l'époque des armes de chasse, mais, aujourd'hui ces braconniers deviennent beaucoup plus dangereux avec des armes de guerre. C'est pourquoi ce corps a sa raison d'être beaucoup plus professionnel sur le terrain pour parer aux massacres de nos ressources fauniques. Ce n'est pas un corps militaire, mais paramilitaire, parce qu'il ressemble à la police, aux douanes. Du fait que ce corps est astreint au maniement des armes, il a un côté militaire et l'autre civil. En date du 17 août 2018, il y a eu la première cérémonie de port de galons sous le patronage du Premier ministre, chef du Gouvernement. Le haut commandement avait assisté à cette cérémonie. Le grade le plus élevé a été le grade de major, qui est équivalent au grade de commandant dans l'armée congolaise. L'éco-garde, c'est le grade civil le plus bas au début, correspondant au grade de 2e classe qui, une fois recruté à la Fonction publique aux eaux et forêts, équivaut au soldat de 2e classe. Ces éco-gardes sont déployés sur le terrain, présents dans des concessions forestières et dans les aires protégées.

* Ce corps prend part aux défilés militaires!

**Ce corps participe aux défilés en tant qu'agents des eaux et forêt et non en qualité de militaire. Dans les différents corps paramilitaires, vous trouverez les douanes et les eaux et forêts. Dans la catégorisation, pendant les défilés, nous faisons partie des différents cops. Après ceux des corps des forces armées congolaises, ce sont la police qui est un corps paramilitaire, les douanes et les eaux et forêts. Nous prenons part aux défilés militaires et non aux défilés civils. Généralement, le corps paramilitaire des eaux et forêts boucle le défilé militaire. Nous présentons toujours un carré femmes et un carré hommes.

Propos recueillis par
Philippe BANZ

Qui me répondra?

«La Côte d'Ivoire, la Mauritanie et la Tunisie sont déjà en préparation avec des matchs amicaux pour aborder sereinement les échéances futures. Qu'attendent les Diables-Rouges football seniors du Congo?»

Danielle Essebo (Pokola-Sangha)

CLIMAT

Se mobiliser pour accélérer la mise en œuvre des ODD

Tous les mois de septembre, les Etats membres de l'ONU se réunissent à l'Assemblée générale à New-York pour débattre des problèmes cruciaux d'intérêt mondial. Les dirigeants mondiaux participeront au sommet de haut niveau sur les Objectifs de développement durable (ODD) du 24 au 25 septembre 2019 à New-York. Le Centre d'information des Nations Unies (UNIC) a convié jeudi 12 septembre les organes de presse à participer à une vidéo-conférence en direct avec le siège de l'ONU à l'intention des médias. La vidéo-conférence a été animée par Paul Simon, point focal pour la communication, bureau d'appui et de coordination intergouvernemental pour le développement durable.

Paul Simon (à droite)

Les objectifs de ce sommet viseront à recenser les progrès et les lacunes, discuter des nouveaux défis, fournir les orientations politiques ainsi que de mobiliser les actions pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Dans ce contexte, il est nécessaire de passer à la vitesse supérieure pour atteindre ces objectifs d'ici 2030.

Les chefs d'Etats et de Gouvernements se réuniront au siège de l'ONU pour examiner les progrès et lacunes dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet évènement est le premier sommet des Nations Unies des ODD depuis l'adoption de l'agenda 2030 en septembre 2015. Après le lancement de cet agenda, le monde s'efforce d'atteindre les objectifs de développement durable. Les Gouvernements vont placer les ODD au centre de leur plan de développement durable alignant leurs politiques et leurs institutions sur les objectifs.

«Nous courons le risque de ne pas pouvoir réaliser l'objectif de l'élimination de la pauvreté, la faim dans le monde augmente et les progrès de l'égalité des sexes sont beaucoup trop long. Les inégalités de richesses et de revenus augmentent dans de nombreux pays. Il faut prendre des mesures plus énergiques pour protéger notre environnement et de laisser personne derrière nous», a indiqué Paul Simon. Environ 100 chefs d'Etats et de Gouvernement ont exprimé leurs intérêts à participer aux différentes séances thématiques afin de renforcer l'action contre le changement climatique, accélérer les progrès en matière de développement durable, dans le but de garantir à tous une vie saine, en paix et prospère. Le programme du sommet des ODD prévoit une ouverture officielle, deux séances plénières, six séances thématiques sur le dialogue des dirigeants. Sur le plan de la communication, une série d'activités a été développée pour faire connaître le sommet. Les 17 objectifs de développement durable, interconnectés constituent un appel universel à l'action et à l'emploi, tout en protégeant la planète de la dégradation de l'environnement.

Le sommet sur le climat doit servir de tremplin

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA
et Nyga Paunelie GANONGO
(Stagiaire)

ASSOCIATION MWANA VILLAGE

Redonner la dignité aux populations vulnérables

En vue de renforcer les capacités des médecins et infirmiers des hôpitaux de Pointe-Noire, l'association Mwana Village en collaboration avec l'hôpital de base Adolphe Sicé a organisé en fin juillet un atelier de formation à l'endroit de 40 médecins pour aider les orphelins malades. C'est le Dr colonel Jean Raoul Chocolat, directeur général de l'hôpital Adolphe-Sicé qui a ouvert les travaux en présence de Mme Wellon Bridgers présidente de l'association Mwana village USA et Lambert Laki-Laka, président de Mwana village Congo.

Mme Wellon B, Dr Raoul Chocolat et Lambert Laki-Laka

La formation a été animée par quatre experts médecins Américains, conduits par Mme Wellon Bridgers. Elle a regroupé les médecins et infirmiers des services de pédiatrie et de néonatologie. Pendant cinq jours, les séminaristes ont travaillé sur la pratique, manié des appareils qu'ils n'ont jamais vus. Ils ont souhaité que ce genre de formation se pérennise.

Pour le Dr colonel Jean Raoul Chocolat, l'offre de soin de qualité nécessite la formation, la supervision, la dotation en matériel médico-technique, et en médicament, la motivation et le coaching.

«Nous avons un programme qui commence par la santé qui va jusqu'à l'orphelinat et tout cela sera agrémenté par une série d'action génératrice de revenus dont la première aide est l'USA», a indiqué Lambert Laki-Laka.

En marge de la formation, Jean Claude Etoumbakoundou, secrétaire général du préfet de Pointe-Noire a procédé à la pose de la première pierre de la construction du bâtiment R+2 devant abriter l'orphelinat de Pointe-Noire et du Kouilou. Les travaux seront exécutés à hauteur de 350 millions pour une durée de 12 mois.

Après la pose de la première pierre

Les partenaires des USA ont fait un don de médicaments et de matériel médical d'une valeur de 8 millions à l'hôpital Adolphe Sicé. A l'orphelinat Mwana village, ils ont offert une caméra de sécurité, des jouets et livres pour enfants, des médicaments, des tenues contre moustiques, des cuillères et biberons, des téléphones, un ordinateur et une tablette, etc, pour un coût de 2 millions.

L'idée de créer l'association Mwana village est née d'un couple congolo-canadien dont l'époux est de nationalité congolaise qui a été sollicité par une jeune fille célibataire dont l'enfant était agonisant suite à un excès de paludisme. De là, le couple eut l'idée d'autonomiser la jeune mère d'enfant vulnérable en lui suggérant d'apprendre un métier.

L'Association vit le jour le 3 mai 2013 et celle-ci créée un orphelinat en septembre 2015.

Les personnes désireuses de participer financièrement ou matériellement à la construction du bâtiment peuvent contacter ces numéros suivants: 05-046-81-82; 06-917-22-90.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

RD CONGO

Tshisekedi invite ses compatriotes de Belgique à rentrer au pays

Le président de la République démocratique du Congo Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a effectué sa première visite officielle en Belgique. Après le Premier ministre et le roi des Belges, il a rencontré mardi 17 septembre 2019 au siège de la Fédération des entreprises à Bruxelles, la capitale politique du royaume de Belgique, le patronat belge. Le chef de l'Etat congolais a décidé, pour la première fois depuis son arrivée à Bruxelles, de s'exprimer en public devant les chefs d'entreprises, il a fait salle comble.

Félix Tshisekedi et le premier ministre belge Charles Michel

Félix Tshisekedi a dressé un état des lieux sans complaisance de la situation socioéconomique en République démocratique du Congo, comme le manque d'électricité, d'infrastructures et de main-d'œuvre qualifiée. Mais aussi la corruption endémique, car 80% des recettes de l'Etat ne parviennent pas jusqu'aux caisses du Trésor. Le président congolais demande aux chefs d'entreprises belges de lui faire confiance. *«Je voudrais, ici, insister sur le fait que le Congo d'aujourd'hui est un Congo nouveau, et ce Congo attend de la Belgique un accompagnement. Dites-vous bien qu'en restant de côté, en nous regardant faire, vous ratez aussi des opportunités»*, a fait savoir le président Tshisekedi.
Les entrepreneurs belges ont pâti des mauvaises relations qu'il y a eu entre la Belgique et la RD Congo sous la présidence de Joseph Kabila. L'arrivée de Félix Tshisekedi au pouvoir constitue pour eux une aubaine, d'où l'engouement à cette réunion. En témoigne la satisfaction de Guy de Selliers, patron de l'entreprise HCF. *«Tout le monde lui dit. La corruption, il le sait, a été tellement présente dans ce pays pendant si longtemps que ce n'est pas facile de l'éradiquer du jour au lendemain»,* a déclaré ce dernier. Mais *«il me paraît tout à fait déterminé à le faire. Je lui ai parlé d'un projet important très précis. Il comprend tout de suite».*
Les chefs d'entreprises belges étaient aussi nombreux parce que cette rencontre leur offrait également la possibilité d'accéder directement à Félix Tshisekedi qui les a reçus pendant plus de deux heures les uns après les autres en tête à tête pour écouter leurs propositions.
Par ailleurs, Félix Tshisekedi a rencontré mercredi 18 septembre, la diaspora congolaise vivant en Belgique. Il a invité ses compatriotes à rentrer au pays pour participer à son développement. Il a dit vouloir les recevoir à bras ouverts. *«Je ne suis pas un dictateur, le pays vous attend»,* en rappelant la célèbre phrase de son feu père Etienne Tshisekedi wa Mulumba qui est devenue son slogan: *«Félix, n'oublie pas, papa a dit: le peuple d'abord».*

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

COUR PENALE INTERNATIONALE

Fatou Bensouda fait appel de l'acquittement de Laurent Gbagbo

La procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a estimé lundi dernier que des «erreurs» avaient été commises concernant l'acquittement de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo et de l'un de ses proches et ex-ministre, Charles Blé Goudé. Elle a ainsi annoncé faire appel de cette décision.

Fatou Bensouda et Laurent Gbagbo

Fatou Bensouda a annoncé faire appel de l'acquittement des crimes contre l'humanité prononcé en janvier à l'encontre de l'ancien président et de Charles Blé Goudé son ex-ministre. *«L'appel démontrera que la chambre de la première instance a commis des erreurs de droit et de procédure qui ont abouti à la libération de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé pour tous les chefs d'accusation»*, a déclaré dans le bureau de la procureure Fatou Bensouda.
Laurent Gbagbo a été reconnu non-coupable de crimes contre l'humanité commis en 2010 et 2011 au cours des violences post-électorales en Côte d'Ivoire. Il a été libéré en février sous conditions.
Les juges ont acquitté les deux hommes *«sans formuler correctement et sans appliquer de manière cohérente une norme de preuve clairement définie»*, a fait savoir Fatou Bensouda.
La Belgique avait accepté en février d'accueillir Laurent Gbagbo, âgé de 73 ans. Il est actuellement en liberté conditionnelle à Bruxelles en attendant un éventuel procès en appel. Charles Blé Goudé quant à lui vit aux Pays-Bas dans des conditions similaires.
Maintenu en détention pendant plus de sept ans, Laurent Gbagbo était jugé pour des crimes commis pendant la crise de 2010-2011, née de son refus de céder le pouvoir à son rival, l'actuel président ivoirien Alassane Ouattara. Les violences avaient fait plus de 3000 morts en cinq mois.
Il avait été arrêté en avril 2011 par les forces du président Ouattara, soutenues par l'ONU et la France. Il est le premier ancien chef d'Etat à avoir été remis directement à la CPI.

Destevyle NkOU-NOUK'S (Stagiaire)

INTEGRATION SOUS-REGIONALE

Bientôt la construction d'un port sec en Afrique centrale

La Zone des trois frontières entre le Cameroun, le Gabon et le Guinée-Equatoriale va bénéficier d'un port sec, projet auquel le groupe OLAM présent depuis des années au Gabon est favorable. C'est l'issue de la réunion de concertation sur les projets intégrateurs, entre la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et les membres du gouvernement de la Guinée-Equatoriale, ce jeudi 12 septembre 2019, à Bata.

Le Port sec en Afrique centrale serait un atout

Le président de la Commission de la CEMAC, le Pr Daniel Ona Ondo, a annoncé que le groupe OLAM était favorable à la construction de ce port sec dans la zone des trois frontières concernées. Daniel Ona Ondo a expliqué que la construction des ports secs a été identifiée comme prioritaire, abordant les sujets liés au Programme économique régional (PER).
Le président de la Commission de la CEMAC a, au regard du regain d'activité dans cette zone, a présenté les avantages de ce projet qui permettra d'une part de booster les économies de la sous-région et d'autre part, d'intensifier les échanges commerciaux entre les pays concernés. Selon lui, la zone des trois frontières entre le Cameroun, le Gabon et le Guinée-Equatoriale semble propice pour abriter cette infrastructure.
Les grands groupes à l'instar d'OLAM sont intéressés et seraient prêts à investir dans ce projet qui peut se faire sous forme de Partenariat public-privé (PPP), a fait savoir Daniel Ona Ondo.
De son côté, le ministre d'Etat équato-guinéen, ministre de l'Intégration Baltazar Engonga, a salué le caractère innovant de ce projet. Il a rassuré sur le grand intérêt qu'il représente et donné des assurances sur le fait que les plus hautes autorités seraient saisies de cette initiative de la CEMAC.
L'homme d'Etat équato-guinéen a affirmé que son département ministériel saisira officiellement la Commission dans les meilleurs délais. A terme, la perspective de construction d'une zone économique spéciale s'avère cruciale pour le membre selon lui. Ceci, au regard du potentiel économique de cette zone, signifié à plusieurs reprises par les opérateurs économiques.
Une telle initiative rejoint assurément la volonté, voire la politique d'intégration tant prônée par les dirigeants des six Etats de la CEMAC, mais aussi celle des chefs d'Etat du continent qui ont lancé il y a peu la Zone de libre-échange au niveau de leur espace continental, la ZLEC.

Aristide Ghislain NGOUMA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

BOTSWANA

Les élections générales pointent à l'horizon

Pays d'Afrique australe connu pour sa bonne gouvernance, le Botswana ira aux urnes le 23 octobre prochain, à travers des élections générales. C'est ce qu'a annoncé le président Mokgweetsi Masisi, en fixant la date de ce scrutin attendu par tous les Botswanais. Ces élections devraient être dominées par la rivalité politique inédite qui oppose le dirigeant actuel à son prédécesseur Ian Khama.

Le président botwanais

A la suite du président botswanais, le porte-parole de la Commission électorale, Osupile Maroba, a annoncé que «les opérations électorales nécessaires auront lieu le 23 octobre». Il a indiqué que les candidats aux élections législatives et locales doivent déposer leurs candidatures d'ici au 26 septembre. C'est un pays où la vie politique reste dominée par le Parti démocratique du Botswana (BDP) depuis l'indépendance en 1966. La situation politique du pays est également troublée depuis plusieurs mois par un conflit sans précédent.
Au pouvoir depuis 2008, l'ex-président Ian Khama a quitté ses fonctions en avril 2018 conformément à la Constitution qui limite à dix ans le règne des présidents. Il a transmis le témoin à son vice-président Mokgweetsi Masisi. Les relations entre les deux hommes se sont rapidement dégradées, le second prenant systématiquement le contrepied du premier sur des questions emblématiques comme l'environnement.
En mai dernier, Ian Khama avait claqué la porte du parti et annoncé vouloir tout faire pour obtenir la défaite aux élections générales de Mokgweetsi Masisi, qu'il a qualifié de «très autocrate, très intolérant» il n'y a pas longtemps. L'ex-président a depuis formé son propre parti et annoncé son soutien à plusieurs candidats de la coalition de l'opposition. Malgré cette rivalité, Mokgweetsi Masisi semble avoir toutes les chances d'être réélu le mois prochain. Au Botswana, le président est élu par l'Assemblée nationale, qui compte 57 sièges, issue des élections.

Azer ZATABULI

OFFREZ-VOUS L'ITALIE

TOUTE LA SERIE A DES LA FORMULE EVASION

SEULEMENT SUR CANAL+ HD SPORT

06 877 92 92
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

LES BOUQUETS CANAL+

CONFÉRENCE DE PRESSE DE FIN DE VOYAGE

De retour d'Afrique, le Pape a rappelé que la paix se construit avec le pardon

Lors de sa traditionnelle conférence de presse de fin de voyage, dans son avion de retour d'Afrique, mardi 10 septembre 2019, le Pape François est notamment revenu sur la joie des enfants, invitant les États à prendre soin des familles. Il a aussi dénoncé la xénophobie et les colonisations idéologiques. Sur le plan ecclésial, l'évêque de Rome a aussi assuré ne pas avoir peur des critiques, tout en priant pour qu'il n'y ait pas de schisme.

Les gens qui, dans la rue, lui montrent leurs enfants avec fierté et lui demandent de les embrasser, de les bénir, sont le plus grand motif de joie pour le Pape. Il l'a vu aux Philippines, en Colombie, il l'a revu à Madagascar. «Les enfants sont le trésor des pauvres», a-t-il répété aux journalistes qui l'écoutaient, trois heures après le décollage d'Antananarivo, pour la traditionnelle conférence de presse sur le vol de retour en Italie.

Le Pape François a longuement parlé du voyage, et il a répondu aux journalistes originaires des lieux qu'il avait visité, en évoquant son souvenir le plus marquant: la foule immense à Madagascar, 800 000, peut-être un million de personnes, qui avaient assisté à la veillée, samedi soir, et à la messe, dimanche matin. Des centaines de milliers de Malgaches assis par terre avec leurs couvertures, et surtout avec une foi à l'épreuve du vent, de la faim et de la misère. «Il y avait des pauvres, il y avait des gens qui n'avaient pas mangé cet après-midi pour être là, ils étaient joyeux». Il n'oubliera jamais ce «peuple qui voulait être avec le Pape». Et il a mis en garde contre ceux «qui se détachent de ce sens populaire de la joie». La «tristesse des seuls», a-t-il affirmé, est l'un des «premiers signaux» de ceux qui ont «oublié leurs racines culturelles».

Face à l'Afrique, «qui a une vie jeune», il y a la «grand-mère Europe», qui a arrêté de faire des enfants. Le Pape s'est longuement arrêté sur ce problème concret, en offrant une lecture «personnelle», a-t-il tenu à préciser, de l'hiver démographique qui touche le Vieux continent. «Je pense que le bien-être est à la racine», cet attachement qui, plutôt que de répondre au défi de l'engendrement et de l'accompagnement d'un enfant, privilégie une vie remplie de biens, mais qui s'accompagne souvent d'une défiance dans le futur.

Le Pape François a apprécié le fait que le Premier ministre de Maurice lui ait confié vouloir doter le pays d'un système éducatif et de formation gratuit pour les jeunes. En citant l'anecdote d'une enfant secourue par un policier durant la messe à Port-Louis, car elle avait perdu ses parents dans la foule, le Pape a souligné que «l'État doit prendre soin de la famille, des jeunes. C'est un devoir de l'État de les faire avancer.»

La paix se construit dans le pardon, et non pas dans le triomphalisme

Peu avant, le Pape s'était arrêté sur le long processus de paix au Mozambique, signé en 1992 avec la contribution décisive de la Communauté de Sant'Egidio. François a cité le message historique de Pie XII à la veille du deuxième conflit mondial, qui rappelait que «rien n'est perdu avec la paix, tout peut l'être avec la guerre». François a confié aux journalistes qu'il avait pleuré lors de sa visite au cimetière militaire de Redipuglia, et dans toutes les commémorations qui l'ont amené à réfléchir sur la noirceur de la guerre. Mais il ne faut pas sonner les trompettes du triomphalisme. Comme partout, la paix est «fragile», et elle doit être traitée comme les nouveau-nés, «avec beaucoup de tendresse», et «beaucoup de pardon».

Un journaliste mozambicain lui a demandé aussi une réflexion sur la xénophobie diffuse dans son pays, et le Pape a rapidement répliqué qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de l'Afrique. «La xénophobie est une maladie», a-t-il affirmé. La xénophobie d'aujourd'hui est la même que celle qui, le siècle dernier, a mené le nazisme et le fascisme à justifier les lois raciales, ou, en restant en Afrique, a fomenté le génocide rwandais, avec la variante du «tribalisme». «Souvent, les xénophobies surfent sur la vague des populismes politiques», a averti François, en rappelant donc qu'il faut toujours lutter contre ces phénomènes.

Concernant son séjour en Afrique, le Pape dit avoir beaucoup apprécié aussi le caractère interreligieux, vécu de différentes façons dans les trois pays visités. «Le respect religieux est important, et c'est pour cela que je dis aux missionnaires de ne pas faire de prosélytisme.» Une proposition religieuse qui cherche des prosélytes et qui n'apprend pas à «adorer Dieu en vérité», simplement, «n'est pas chrétienne».

Comme il l'avait promis dans le voyage aller, le Pape a donné un espace particulier à l'envoyée de l'agence espagnole Efe, qui célèbre les 80 ans de sa fondation. Il n'a pas exclu une visite en Espagne, même s'il préfère les «pays plus petits».

Le Pape durant sa conférence de presse dans l'avion, aux côtés du directeur de la Salle de Presse, Matteo Bruni, le 10 septembre 2019. (Vatican Media)

Ensuite, en réponse à une question sur la communication, il a rappelé que les journalistes doivent aller au «fait» plutôt qu'à des considérations générales. Le mélange entre les deux aspects risque de ruiner le premier aspect. Et par ailleurs, «la communication doit être humaine, et en disant "humaine", je veux dire "constructive", c'est-à-dire qu'elle doit faire grandir l'autre». Elle ne doit donc jamais être «un instrument de guerre».

Le Pape François voudrait que le rôle des organisations internationales soit renforcé. Concernant les anciens pays colonisateurs, le Pape a remarqué que, même quand ils ont rendu la liberté à la nation occupée, ils ont souvent eu «la tentation de s'en aller avec quelque chose dans la poche». Mais en tout cas, ce qui le préoccupe le plus aujourd'hui, plus que les colonisations géographiques, désormais quasiment inexistantes, ce sont les colonisations idéologiques, «qui vont contre la nature» d'un peuple au nom de son homogénéisation, qui annulent les identités.

Concernant la protection de l'environnement, un sujet pilier de son magistère et aussi de son voyage en Afrique, le Souverain Pontife a rappelé qu'il faut «défendre l'écologie, la biodiversité, qui est notre vie, défendre l'oxygène, qui est notre vie». Il a rappelé l'engagement du Vatican en direction du "plastic free". Au sujet de la corruption, parfois décrite comme un mal endémique africain, le Pape a répondu: «Le travail illégal, nous l'avons en Europe, ce ne sont pas les Africains qui l'ont inventé. La domestique payée un tiers de ce qui lui est dû, les Africains ne l'ont pas inventé. Les femmes piégées et exploitées pour la prostitution au centre de nos grandes villes, les Africains ne l'ont pas inventé. Aussi chez nous il y a cette exploitation, non seulement environnementale, mais aussi humaine.»

La dernière réponse s'est référée aux critiques américaines sur son pontificat, évoquées récemment dans un livre publié en France, Comment l'Amérique veut changer de Pape (de Nicolas Senèze, publié aux éditions Bayard). «Les critiques ne viennent pas seulement des Américains, il y en a un peu partout, aussi à la Curie, a reconnu le Pape François. Au moins, ceux qui les disent ont l'avantage de l'honnêteté de les dire».

Et concernant un possible schisme, il ne perd pas son sang-froid. Dans l'Église, il y a toujours «l'option schismatique», a-t-il souligné. «Moi, je n'ai pas peur des schismes, je prie pour qu'il n'y en ait pas». Un schisme, a-t-il observé, est toujours «un détachement élitiste provoqué par une idéologie détachée de la doctrine». Une morale rigide peut déclencher «de possibles voies chrétiennes pseudo-schismatiques, qui finiront mal». Le Pape a donc souligné qu'il faut «être doux avec les personnes qui sont tentées par ces attaques, car elles sont en train de traverser un problème. Nous devons les accompagner avec douceur», a-t-il conclu.

(Source: Vatican.news)

APOSTOLAT

Deuxième rencontre nationale des jeunes de la Scholas populaire

La Scholas populaire, longtemps considérée comme un regroupement des vieux, regorge aujourd'hui de beaucoup de jeunes.

Le Conseil national ne cesse de mener des campagnes pour l'adhésion massive des jeunes. Il a ainsi organisé cette année la deuxième édition de la rencontre des jeunes du Congo à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Bouansa dans le diocèse de Nkayi. C'était du jeudi 29 août au dimanche 1er septembre 2019 sous le thème: «Le jeune et la Schola populaire».

Ils étaient 314 encadreurs et jeunes venus de cinq diocèses: Brazzaville, Nkayi, Kinkala, Dolisie, Pointe-Noire. La messe d'ouverture a eu lieu le vendredi 30 août, présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, représentant Mgr Daniel Mizonzo, évêque du lieu, et concélébrée par les aumôniers nationaux et diocésains.

- Les aumôniers nationaux sont:
- Le père Begnito Makaya, - l'abbé Barthélemy Bassoumba (adjoint), - Aumôniers diocésains: Pointe-Noire; Abbé Arnaud; Dolisie; Abbé Brives Mbou; Nkayi; Abbé Presley Mabiala; Abbé Gildas Cyrille Mavoungou (adjoint); Kinkala; Abbé Barthélémy Bassoumba; Brazzaville; Abbé Albert Kimbembe; Père Bégnito Makaya (adjoint).

Les activités programmées se sont déroulées dans une ambiance inédite.

Les jeunes ont reçu des enseignements sur: la vie du père fondateur Mgr Barthélémy Batantu; la vie du mouvement; la vie des martyrs avec les témoignages des pèlerins de l'Ouganda.

Les jeunes membres de la Scholas populaire en sont sortis comblés.

Il ne leur reste plus qu'à mettre en pratique tous ces enseignements. Le rendez-vous a été pris pour la 3e édition de la rencontre qui se tiendra dans le diocèse de Pointe-Noire.

Père Bégnito MAKAYA
Aumônier national

XXVe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-C-

Ne dit pas: « ... nous pourrons acheter le malheureux pour un peu d'argent... »

***Textes**: Am. 8, 4-7; Ps.112; 1 Tim. 2, 1-8; Lc 16, 1-13*

Fidèles compagnons de Jésus! Ce dimanche, Christ nous parle de l'argent et des vices dans lesquels il nous traine lorsque nous le tenons de mauvaise manière; notamment la malhonnêteté et l'exploitation des autres. Ainsi, Il nous invite à en faire bon usage autant que possible pour consolider les relations conviviales avec le monde. C'est toute l'histoire du gérant astucieux, qui après avoir volé son patron et qui, lorsqu'il est démasqué, va verser de pots de vin pour se faire des amis qui lui en seront peut-être reconnaissants.

A vrai dire Jésus n'encourage pas le détournement de deniers, ou les pirouettes fiscales véreuses… en bien, il nous veut: en dernier instant être aussi bienveillants que cet homme. Prenez garde et convertissez-vous! Se comporter en gérants avisés, c'est faire usage de tout son génie afin de réaliser de bons placements de sa fortune ou de ce que l'on gère pour autrui; disons: non à la gabegie. De cela, nous nous serons fait de vrais bons amis à notre bénéfice: «fais-toi des amis avec le malhonnête argent». De toute évidence, notre parabole décrit une façon de faire timbrée de corruption, de philanthropie ou de blanchissement d'argents, semblable à celles dont parlent souvent les medias d'aujourd'hui. Et il nous dit que bien des gens, pourtant très habiles et intelligents, se laissent prendre par ce que Jésus appelle l'argent trompeur.

Pourquoi Jésus parle-t-il de malhonnête argent?

Frères et sœurs, le texte grec parle du «Mammon d'iniquité». Mammon, une idole syrienne, qui désigne le dieu de l'argent. Avoir sa cervelle dans l'argent ou que tout notre cœur se trouve noyé dans le trésor matériel, est une manière d'adorer l'argent. Tout ceci ne se résume pas seulement en l'exhibition des courbettes devant des billets de banque. Non! C'est surtout par le fait de se dévouer dans la quête et l'accumulation effrénée de l'argent ou du bien matériel en désavouant le prochain, voire l'humanité par une cupidité brodée d'avidité.

Dans la première lecture d'Amos, on peut relever qu'il y avait dans le pays «l'Abondance» pour le bien-être de tous, mais aussi plein de haine chez d'aucuns, les riches commerçants et fermiers. En effet, pour entretenir leur «nantisme» ou soigner leur «bourgeoisie» les riches qui vivaient dans l'opulence et la cupidité s'appliquent systématiquement à assujettir les pauvres: c'est soit l'arnaque, soit l'escroquerie. Si l'Evangile et la péricope d'Amos restent indécis et sobres dans le dénombrement de ces riches qui exploitent malhonnêtement les faibles; Saint Paul lui, par l'invite à prier pour ceux qui ont des responsabilités particulières; prioritairement les Chefs d'Etat pour lesquels la prière du peuple aurait un effet «exorciste», de sorte que face au bonheur de la société et face à la tentation de l'argent sale ou bien mal acquis; leur choix soit clair: le salut de l'homme. En outre, d'une manière ou d'une autre Saint. Paul dénonce avec précision ces malfaiteurs les ennemis de la paix (calme) et la sécurité, nous encourage à la «Prière», disposition de foi et élan du cœur qui recherchent Dieu et le Bien du prochain, susceptible de transformer le monde en crise, en havre de paix.

Bien-aimés! Jusque-là chrétiens, nous le faisons dans nos «prières universelles» au cours de la messe, et pourtant les effets escomptés dans l'exercice de nos charges sociales et administratives respectives ne reflètent en aucun degré notre volonté imperturbable à côcher le Bien et toutes ses bonnes œuvres. Certains croyants parmi nous sont très inventifs et ont plus d'un tour vicieux dans leur sac, alors que le Ciel nous veut remplir notre carquois chrétien de justice et du droit.

Enfin de compte, pour annoncer l'évangile et pour améliorer les relations des hommes entre eux, on a besoin, des sermons, mais y compris de la prière pour sanctifier les moyens d'acquisition de biens ou redonner un sens à l'usage de l'argent dans notre vie. Les chrétiens aujourd'hui doivent aussi comprendre qu'il leur faut en tout cas dans le monde s'assumer en véritable compagnons du Christ qui n'est ni ami des bailleurs de fonds sangsues, des régisseurs de finances cleptomanes, des chefs et gouvernants dont la conscience a été lessivée, le séculier, des héritiers incubes et pervers fils et filles de (…) étourdis et égarés dans les pyramides de tous ces biens mal acquis; par manque de charité et de simplicité, ils oublient que dit pyramide dit tombeau de nobles. Fort de son avoir et pouvoir on peut se sentir «omnipotent» hors la même potence qui indique l'invulnérabilité désigne aussi un instrument redoutable de destruction.

En tout état de cause, compagnons de Jésus, nous sommes invités sans préavis à bien nous servir de l'argent et de tous nos biens, pour établir entre tous une relation fraternelle. «Se faire des amis». Donc, être au cœur du monde, des éveilleurs de la solidarité: une solidarité qui peut se décliner en promotion de bonnes œuvres par «Amour» sans fin. Ceci étant, il faut tous revenir à la vocation première de l'argent comme il nous l'est indiqué dans Actes des Apôtres «partage et non comme moyen de domination; comme moyen de communication entre les hommes et non comme moyen de pouvoir». Or, le bon sens est une valeur plus forte que le démon de l'argent ou plus efficace l'amour du prochain, est le rempart du Bien dans notre Cœur et soutient toute expression bonne en société.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Vicaire à la Cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso

ANNIVERSAIRE

La chorale Elimo Santu de La Tsiemé a soufflé ses 50 bougies

Portée sur les fonts baptismaux le 1er janvier 1969, par quelques catéchumènes, sous la férule du catéchiste Robert Kikomba d'heureuse mémoire, la chorale Elimo Santu de la paroisse Saint-Augustin de La Tsiemé a commémoré le 50e anniversaire de sa création, dimanche 8 septembre 2019. C'était au cours d'une célébration eucharistique présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala. Une dizaine de prêtres étaient autour des deux évêques, parmi lesquels, les abbés Jean-Noël Miambanzila et Mathias Cédric Louhouamou, respectivement, administrateur paroissial et aumônier diocésain des chorales. Aussi, quelques anciens curés ayant servi dans cette paroisse, à l'instar des abbés Apollinaire Bounkazi et Servais Moumocko Loupeth.

Mgr Louis Portella Mbuyu concélébrant la messe présidée par Mgr Anatole Milandou

Dans l'assistance, on pouvait noter la présence de la présidente du comité diocésain des chorales (CDC), ainsi que quelques responsables des chorales sœurs de l'archidiocèse de Brazzaville venus réconforter les choristes jubilaires vêtus du pagne du 50e anniversaire. Dans son homélie tirée de l'évangile de ce 23e dimanche du Temps ordinaire de l'année liturgique C (Luc 14, 25-33), l'abbé Jean-Noël Miambanzila a rappelé que la vraie sagesse commence par la crainte de Dieu. Il s'agit de renoncer à tout pour le Christ et aimer son frère. «Celui qui craint Dieu est dans la dynamique de Dieu. Jésus nous montre la place que notre prochain doit occuper dans notre hiérarchie d'amour et nous signaler la voie qui caractérise une vie chrétienne. Cet itinéraire comprend diverses étapes lorsque nous accompagnons Jésus avec notre croix. Celui qui ne porte pas sa croix pour marcher derrière moi, ne peut pas être mon disciple (Luc 14, 27). La sagesse nous apprendra la mesure de nos jours et de ce que nous sommes.

Les choristes jubilaires pendant leur engagement

C'est pourquoi, la demande de sagesse est constante dans l'Ecriture. Elle est une invite à nous. Moïse la demande pour gouverner le peuple à la nuque raide. Les dirigeants de notre pays, les pères de famille, le clergé, avons besoin de cette sagesse. Du coup, être sage c'est reconnaître l'existence de Dieu dans notre quotidien. Mais cette sagesse ne se donne pas sur un plateau en or. Il nous faut suivre le Christ, et suivre le Christ c'est accepter aussi la souffrance, c'est porter sa croix».

Après l'homélie, tous les choristes jubilaires ont renouvelé leur engagement à rester fidèles dans la pastorale de l'évangélisation par le chant, car chanter c'est prier deux fois. Vers la fin de la célébration eucharistique, Mgr Anatole Milandou a remis à Gomer Moumbouli, président de la chorale, le diplôme d'honneur pour son jubilé d'or. Ensuite, il a félicité les choristes jubilaires pour le travail pastoral qu'ils ne cessent d'exercer dans l'Eglise à travers l'évangélisation par le chant et le sérieux avec lequel, ils apprennent les chants avec tous les sacrifices possibles. «Croyez en ce que vous chantez, vivez ce que vous chantez. Soyez jaloux d'être les chantres du Seigneur. Les chorales sont les écoles de musique, car les grandes stars sont souvent passées par les chorales, à l'instar du Congolais de la RDC Papa Wemba, d'heureuse mémoire, et du Camerounais Manu Dibangu.»

Pour la petite histoire, il faut signaler qu'à la fondation de la paroisse de La Tsiemé en août 1965 par le père Jean-Marie Grivaz, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit et qui deviendra à partir de 1975, paroisse Saint-Augustin de La Tsiemé-Talangaï, il existait alors une seule chorale sous l'appellation de chorale de La Tsiemé. Celle-ci était composée pour la plupart des Congolais de Brazzaville expulsés en août 1964 de Léopoldville (Congo-Kinshasa) par Moïse Tschombé, premier ministre de l'époque. C'est à partir de 1969 que le catéchiste et responsable du groupe Evangile prière et vie (EPV), Robert Kikomba prend la résolution de créer une chorale typiquement paroissiale. Celle-ci s'appelait chorale Saint Jean-Baptiste. Après le départ du père Jean-Marie Grivaz en 1976 et l'arrivée de l'abbé Joachim Badinga, la chorale prend le nom de Saint-Augustin. En 1980, l'abbé Jonas Koudissa de passage dans cette paroisse la baptise du nom d'Elimo Santu. A ce jour, on compte encore quelques pionniers restés fidèles: Jean-Pierre Kombo, Robert Mbana, Annie Bitadi, Rufin Matingou, Brigitte Mongo et José Mvila.

A signaler que les activités marquant la célébration de ce jubilé d'or furent lancées le 25 novembre 2018. Au nombre de celles inscrites dans le programme d'action, figuraient le don de sang au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), l'animation des messes dans les différentes paroisses de l'archidiocèse, les concerts de chants religieux organisés en la paroisse Saint-Augustin de La Tsiemé, à l'esplanade de la préfecture de Brazzaville et dans la salle de conférences du Palais des congrès, avec la participation des chorales: Sainte Odile, Notre-Dame de l'Espérance (Paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé); Ngunga (Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké); Piroguiers (Sainte-Anne de Poto-poto); Sainte Cécile (Notre-Dame du Suffrage de Moussosso); Emile Biayenda (cathédrale Sacré-Cœur); Amis de Dominique Savio (ADS) de Saint Pierre Claver de Bacongo et Elimo Santu, chorale jubilaire.

Pascal BIOZI KIMINOU

DIOCÈSE D'OWANDO

L'abbé Gervais Protais Yombo, nouveau curé d'Oyo

La paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo a accueilli son nouveau curé, l'abbé Gervais Protais Yombo, dimanche 15 septembre 2019. Il a été officiellement installé dans ses fonctions par Mgr Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando. A cette occasion, l'abbé Charmel Patrick Mave et le séminariste Emmared Mokouri, stagiaire, constituant avec lui la nouvelle équipe pastorale ont été eux aussi présentés à la chrétienté. C'était au cours d'une célébration eucharistique présidée par l'évêque d'Owando, entouré de quelques prêtres dont ceux venus de Brazzaville. Parmi les participants, il y avait les délégations venues de Pointe-Noire et Brazzaville. L'église était archicomble et toute parée.

L'évêque d'Owando ayant installé le nouveau curé d'Oyo

La messe d'installation du nouveau curé d'Oyo a réuni plusieurs autorités politiques, administratives, militaires et civiles. Entre autres: les anciens ministres François Ibovi et Henri Okemba, le préfet des Plateaux, Alphonsine Akobe Ompangana, le maire de la commune d'Oyo, Gaston Yoka, et bien d'autres. Dans la foule, on pouvait noter la présence des parents, amis et proches du nouveau curé, les délégations des chrétiens venus du diocèse de Pointe-Noire et de l'archidiocèse de Brazzaville qui ont tenu à faire le déplacement d'Oyo pour soutenir l'abbé Gervais Yombo. De même, les représentants d'autres confessions notamment de l'Armée du salut et de la communauté musulmane qui ont eux aussi participé à cette célébration.

De moments riches en symboles ont marqué la prise de fonctions officielle du nouveau curé, notamment pendant le rite liturgique consacré à cet effet. Dans le dialogue avec l'évêque et dans sa profession de foi, l'abbé Yombo a renouvelé les promesses de son ordination presbytérale et réaffirmé son désir d'obéir à son évêque. Il a promis également de travailler en harmonie avec l'ensemble des prêtres qui constituent avec lui l'Unité pastorale d'Oyo, qui regroupe cinq prêtres et un stagiaire. En effet, la paroisse d'Oyo a sous sa juridiction la communauté de La Divine Miséricorde portée sur les fonts baptismaux par les missionnaires polonais qui ont servi longtemps dans cette paroisse. L'évêque souhaiterait ériger en paroisse cette communauté d'ici six mois. Elle a pour responsable l'abbé Apollinaire Tuta, qui y travaillera avec les abbés César Prudence Mossa et Richel Mossa.

Une vue de la cérémonie

A la manière de Mgr Ernest Kombo d'illustre mémoire son évêque d'alors, le nouveau curé d'Oyo a sollicité les pieds des chrétiens, de ses chrétiens pour parcourir les sentiers d'Oyo, leur cœur pour accueillir les doléances des chrétiens d'Oyo, leur bouche pour parler le langage des chrétiens d'Oyo, leurs mains pour bâtir avec eux l'église de Dieu qui est à Oyo. Il en mesure à suffisance les défis auxquels il sera confronté au quotidien mais qui sont surmontables grâce à l'apport, l'adhésion et l'implication de tous. C'est l'appel à lui lancé par Mgr Abagna qui dans son homélie l'a invité à se souvenir de ce jour. Essentiellement, l'évêque s'est adressé à son prêtre comme un aîné à son cadet.

Dans son mot de remerciements, il a renouvelé sa gratitude au Seigneur et à son évêque pour la confiance et le clin d'œil pour l'avoir appelé à assumer cette charge. Lui qui pour la première fois travaille dans son diocèse et exerce un tel ministère. Il a remercié les familles Nguesso et Dirat pour le don de la nouvelle église ainsi que tout un chacun pour le soutien et la réussite de cette cérémonie très priante et haute en couleurs qui a drainé plus de cent pèlerins, notamment ceux partis de Pointe-Noire et Brazzaville. A la tête de cette paroisse, il remplace son confrère l'abbé Paul Ndzendzé Ombissa, ordonné prêtre le même jour que lui, qui y a passé deux ans.

L'abbé Yombo a eu «une pensée pour Mgr Prosper Augouard et pour tous les missionnaires qui comme lui ont eu l'admirable vision d'offrir à ce peuple un lieu de culte pour prier, louer et adorer Dieu, pour tous les missionnaires qui ont œuvré sans relâche pour que l'évangile pénètre les fils et filles d'Oyo, pour les missionnaires polonais qui ont considérablement marqué l'histoire de cette paroisse et particulièrement, pour le père Joseph Piszczek, le tout dernier d'entre eux, qui est connu de tous les habitants d'Oyo et qui repose dans l'enceinte de la paroisse».

Fils des feus Germain Yombo et Louise Ngolonga, l'abbé Gervais Protais Yombo est né le 19 juin 1967 à Makoua, où il a fait ses études primaires et secondaires. Ses études philosophiques au Grand séminaire de philosophie Mgr Georges-Firmin Singha de Kinsoundi, à Brazzaville et celles de théologie en Italie et en Autriche. Ordonné prêtre par Mgr Ernest Kombo, le 11 juillet 1998 à Owando, il a été de 2008 à 2014 recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda de Kinsoundi (Brazzaville). En 2014 au terme de sa charge de recteur, son évêque actuel Mgr Victor Abagna Mossa l'envoie à Toronto, au Canada pour une expérience auprès de la communauté anglophone. Il y a passé cinq ans. Rappelé au pays par son évêque, il est nommé curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, le 25 juillet 2019. C'est cette nouvelle charge qu'il a inaugurée officiellement.

L'abbé Gervais est docteur en théologie et passionné des voyages, de la musique et des langues. Il parle couramment français, italien, allemand, anglais, kituba, lingala et sa langue maternelle.

Aristide Ghislain NGOUMA

CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION ET DE DÉDICACE DU LIVRE

«Le Divorce comme négation de l'amour conjugal. Ses conséquences sur l'enfant»

Préface de + Mgr Jean Laffitte, prélat de l'Ordre souverain de Malte.

Auteur: Staffen Yhanil Cheysnel Nkodia

Date: samedi 21 septembre 2019

Heure: 11h 00

Lieu: salle polyvalente de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

ACCORD CONGO-FMI

«Il est plus qu'urgent de passer de la gouvernance opaque à la gouvernance transparente»

Le 11 Juillet 2019, le Gouvernement congolais signait enfin avec le FMI un programme assorti de la Facilité élargie de crédit (FEC). Celui-ci comprend 48 mesures, dont la période d'exécution va de mai à décembre 2019. Toutefois de mai à août 2019, il était prévu l'exécution de 21 mesures. Face au déficit communicationnel du Gouvernement sur le niveau d'exécution de ces 21 mesures, il devient urgent et impératif de mettre en place un mécanisme à la fois de suivi-évaluation et de communication: tel est l'essentiel de l'entretien avec le Dr Kitsoro Firmin C. Kinzounza, économiste et consultant international en Management, accordé à La Semaine Africaine le mardi 17 septembre.

*Le Congo et le FMI ont signé en juillet dernier un accord qui a donné lieu à une batterie de mesures. Il a été salué par nombre de responsables de différentes obédiences politiques. Mais, les Congolais s'interrogent quant à la contrepartie de cette dette qualifiée, c'est selon, d'odieuse ou d'insoutenable. Dr Kitsoro pouvez-vous éclairer les Congolais à propos?

** La dette ''odieuse'' est une expression consacrée désignant une dette dont on cache les contre parties et qui sera remboursée par des structures et des individus qui n'ont nullement bénéficié de ses retombées. Prenons un exemple: X a obtenu un crédit de 4 millions pour acheter et exploiter un taxi. Le taxi n'a pas été acheté. Conséquence: X va rembourser le prêt (principal et intérêts) non pas à partir des recettes du taxi mais d'autres sources de ses revenus.

Nous voulons bien rembourser les 6. 000 milliards de dette mais où sont leurs contre parties? Les personnalités, qui ont contracté des portions de cette dette au nom du Congo et les ont affectées à certains investissements, doivent, dans le cadre d'un audit, répondre à cette question. Rendre compte (redevabilité ou reddition des comptes) fait partie de la bonne gouvernance.

*Mais pourquoi dans ces conditions, le FMI a accepté de signer avec le Congo la Facilité Elargie de Crédit (FEC)?

** il s'agit pour le FMI, si vous lisez et relisez les 48 mesures du Programme du FMI (pour la période allant de mai à décembre 2019), d'apprendre aux dirigeants congolais à devenir des patriotes, en l'occurrence des gens qui respectent le bien public, le gèrent dans l'intérêt de tous et adhérent au principe selon lequel ''nul n'est au-dessus de la loi''.

Prenez les mesures 12, 15, 18, 19, 21, 28, 29, 36, 38, 41 et 48 et vous comprendrez tous que ce sont des mesures destinées à renflouer les caisses de l'Etat alors que de fin 2015 à 2019, le Gouvernement n'avait qu'une seule réponse à la bouche: ''Les caisses sont vides.'' Le constat n'était pas suivi des mesures énergiques telles que:

La mesure n° 12: «Lancement de l'interconnexion des systèmes d'information des centres des impôts afin de permettre l'interconnexion du Système d'information des douanes (SYDONIA) du Système d'information des Impôts (SYSTAF)»; cette mesure vise à maximiser les recettes fiscales et douanières;

La mesure n° 15: «Publication par le Gouvernement, tous les trimestres d'un rapport de réconciliation des recettes pétrolières, forestières et minières sur la base des faits générateurs de ces recettes et celles recouvrées par le Trésor public»; cette mesure sonne la fin de la récréation pour les Barons du pétrole, des Mines solides et des ressources forestières;

La mesure n°18: «Préparation d'une liste exhaustive de tous les comptes publics des ministères dans les banques commerciales pour préparer leur transfert au Compte Unique du Trésor (CUT)»; tous nous avons assisté à la violation du principe de l'unité de caisse dans la gestion des deniers publics par certains ministères. Avions-nous besoin que le FMI nous rappelle ce principe? Nous pensons plutôt que cela traduit l'érection de l'impunité en norme de management public au Congo.

Il en va de même de la mesure n°19 dont le 2e alinéa s'énonce comme suit: «Mise en place des dispositions nécessaires de l'Etat, avec la SNPC pour assurer de façon automatique le transfert des produits de la vente des cargaisons dans le Compte Unique du Trésor (CUT).»

*Les Congolais veulent bien l'entendre ainsi. Mais, ils se posent la question de savoir comment un Gouvernement composé d'intellectuels se réunissant en conseil de cabinet et de ministres pour ne prendre que des projets de décrets et de lois n'a pas été à même de prendre des mesures salvatrices pour éviter cet état honteux des choses? Ne dit-on pas que gouverner, c'est prévoir?

** Au Sénégal, quand les délestages d'électricité avaient dépassé les bornes, le Gouvernement a tenu une session extraordinaire du Conseil des ministres sur cette question. Au Congo, de 2016 à 2019, aucun conseil des ministres n'a

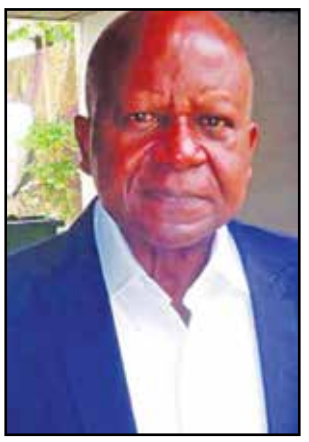

Dr Kitsoro Firmin C. Kinzounza

été consacré à la question de savoir comment renflouer les caisses de l'Etat afin de mettre un terme aux arriérés des salaires, des pensions de retraite, des bourses d'étudiants et de la dette commerciale (dette envers les opérateurs économiques).

De 2016 à Juin 2019, tout s'est passé comme si les membres du Gouvernement couvraient les pratiques criminelles des Barons du pétrole, des mines solides, du bois, des impôts, des douanes et du trésor.

Quant aux parlementaires (sénateurs et députés) et au parti au pouvoir (le PCT), ils ont été les complices volontaires ou involontaires de ce mensonge d'état, à savoir: ''Les caisses sont vides''. Quand l'on déclare ''Les caisses sont vides'', les élèves de l'ENAM en 1e année des filières Douanes, Impôts et Budget sont surpris car nous leur apprenons que ''Point d'impôt, point d'Etat''.

*Revenons aux 48 mesures lesquelles sont, de par le temps qui court, une urgence. Nous sommes en septembre 2019; qu'en est-il de leur application?

**Nous sommes en septembre 2019 en effet. Mais, personne ne peut dire combien de mesures ont été exécutées à 100%; combien à plus de 50% ou encore lesquelles n'ont pas encore connu un début d'exécution et pour quelles raisons. La cause? Le Gouvernement ne communique pas sur ces questions, et ce manque de transparence est gênant. Nous sommes en pleine gouvernance opaque de cet Accord. Et il est plus qu'urgent de passer de cette gouvernance opaque à la gouvernance transparente.

*Que préconisez-vous pour une gouvernance transparente afin que le pays ne tombe pas dans la situation qu'a connue le Mozambique qui, comme le Congo, avait falsifié ses comptes et caché sa dette réelle avant de conclure avec le FMI?

** Pour éviter que le Congo ne se retrouve dans la situation du Mozambique (suspension du Programme dès la première revue, pour insuffisance de résultats) l'on pourrait adopter les mesures ci-après:

- les structures ciblées par mesure créent un Comité de suivi-évaluation en leur sein (cas du ministère des Finances où un groupe de travail se réunit chaque mercredi) qui transmet en fin de semaine, à la Primature (celle-ci doit créer une cellule de suivi-évaluation en son sein) ses rapports hebdomadaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures programmées au cours d'un mois déterminé;
- la Cellule de suivi-évaluation de la Primature analyse les différents rapports, mesure par mesure, et rédige une Note de synthèse à l'attention du premier ministre. Celle-ci fera ressortir: les progrès réalisés, les insuffisances et les préconisations pour corriger les écarts négatifs.
- La Note de synthèse validée par le premier ministre sera transmise à la Cellule de communication qui tiendra une conférence de presse la 1e semaine du mois en cours pour faire le bilan du mois écoulé. De cette manière la gouvernance des 48 mesures de l'Accord avec le FMI se fera dans la transparence totale, étant entendu que tous les 2 mois, la cellule de communication fera le point sur les rentrées mensuelles au Trésor.

Quant au Gouvernement, il pourra annoncer dès novembre, un Plan d'apurement de la dette intérieure: c'est ce que les populations attendent, et qu'elles n'ont pas entendu lors du dernier message à la Nation du Chef de l'Etat.

Le dispositif qui vient d'être décrit pourrait être implanté au PCT (parti au pouvoir) et au Parlement sous une forme allégée.

Propos recueillis par
Viclaire MALONGA

EDUCATION

L'APEEC dénonce des détournements de fonds!

Après avoir tenu sa première conférence de présidents communaux et départementaux, l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC) a présenté le 9 septembre dernier les conclusions de cette rencontre au ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation Anatole Collinet Makosso. Il en ressort que les cotisations versées par les parents d'élèves dans quelques directions départementales de l'Enseignement général ont été détournées par des responsables d'établissement.

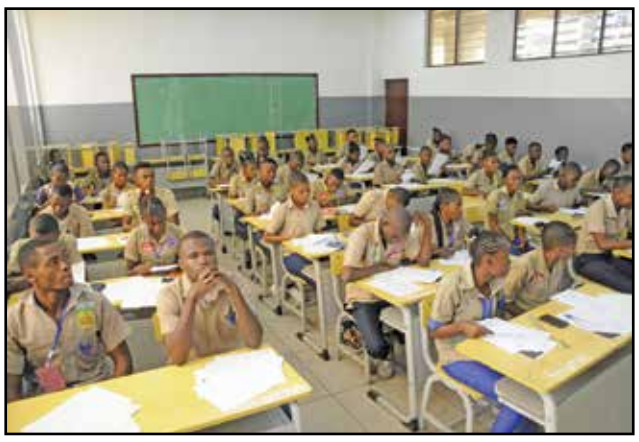

Les lycéens dans une salle

L'APEEC a indexé cinq directions départementales de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation: celles de Brazzaville, du Pool, des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest. Sans préciser les montants détournés, le communiqué final souligne le manque de transparence dans le recouvrement et la gestion des cotisations parentales destinées à financer l'école. Pour l'APEEC, ces comportements blâmables de la part des responsables des structures précitées doivent être suivis des sanctions disciplinaires et les sommes détournées doivent être remboursées.

Comme mesures correctives l'APEEC propose l'usage de certains documents comptables tels que les fiches de transfert de fonds, les fiches de suivi de cotisation des parents d'élèves, les cahiers de recouvrement à raison d'un cahier par classe pédagogique et des carnets de reçus des cotisations conjointement édités par l'administration scolaire et l'APEEC.

Prenant acte des faits, Anatole Collinet Makosso s'est réjoui du travail réalisé par l'Association, un des partenaires de l'éducation, qui ne cesse de participer favorablement à la progression de l'école au Congo. Les fonds versés par les parents d'élèves, a-t-il souligné, ont largement concouru au bon fonctionnement de l'école, surtout au plus fort de la crise économique que traverse le Congo depuis 2016. Toutefois, au risque d'être interprété comme de la délation, le ministre s'est dit ouvert aux preuves. «Ce sont des choses que nous observons et dont nous attendons simplement un certain nombre d'éléments de preuve. Nous attendons que ces faits soient confirmés», a-t-il ajouté.

L'APEEC a, dans ses recommandations, appelé par ailleurs au respect scrupuleux de la lettre circulaire ministérielle n° 315 qui interdit aux chefs d'établissement de convoquer et de présider les réunions des associations des parents d'élèves et autorise ces derniers d'intervenir dans les établissements scolaires dans le cadre du fonctionnement de leur association. Aussi, recommande-t-elle l'observation du protocole d'accord portant financement alternatif des établissements scolaires signé le 29 décembre 2018 entre le Gouvernement et l'APEEC.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

DEBROUILLARDISE

La vente ambulante du pain, un métier qui demande de l'énergie

Le pain, aliment de première nécessité, est très prisé des Congolais quand il est chaud, c'est-à-dire quand il sort à peine du four de la boulangerie.

Pour s'en procurer afin qu'il soit vendu dans les quartiers, des vendeuses, ambulantes, qui ont passé contrat de vente avec les boulangeries, doivent se réveiller tôt, notamment vers les 4 heures du matin, pour se rendre à la boulangerie la plus proche. Pour éviter également la longue file d'attente, car les premières arrivées sont servies promptement du fait de la disponibilité des premières fournées.

Une vendeuse de pain à la brouette

Une fois la quantité de pains à vendre obtenue, elles se lancent dans les rues dès 6H. Elles attirent l'attention des clients en criant «pain chaud!» ou «ya tiya me louta» en kituba ou encore «ya moto éléki», en lingala, (en français le pain chaud passe).

Vendant la baguette à 100 F.CFA, ces vendeuses exercent un métier pénible qui demande de l'énergie et ne s'accommode point des intempéries, ou des jours d'effervescence dans la ville. Hier, travail dévolu aux femmes, ce métier attire de plus en plus des jeunes hommes à cause du manque d'emploi et de la crise qui cisaille le pays.

Nyga Paunelie GANONGO
(Stagiaire)

PAERCELLE A VENDRE

La parcelle est située à un bel emplacement, au croisement de la rue Abala et l'avenue Marien Ngouabi dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï. Non loin de l'école de la liberté.

Pour tout contact aux fins de plus amples informations:

Tél.: 06 840 02 99 / 04 031 10 99.

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/05 553 12 95/06 653 12 95
Email: loubota47@live.fr/Etudedenloubota025@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

I-Suivant Décision en date à Pointe-Noire du 12 février 2019, l'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée AGENCE DE LOCATION ET DE GESTION IMMOBIIERE, en abrégé A-L-G-I.-SARLU, a pris la résolution unique suivante portant sur:
- Résolution unique: Changement et Transfert d'adresse du Siège social
Le SIEGE SOCIAL de la société «AGENCE DE LOCATION ET DE GESTION IMMOBILIERE, en abrégé «A-L-G-I-SARLU», qui se trouvait auparavant établi à «Pointe-Noire, 27, avenue SIKOU DOUME, quartier zone portuaire, boîte postale 739, arrondissement n°1, Eméry Patrice LUMUMBA, République du Congo, se trouve actuellement établi à UNE NOUVELLE ADRESSE sise à:
«Pointe-Noire, avenue Emmanuel DADET (Face Agence Centrale CREDIT DU CONGO)
Quartier Centre-ville,
boîte postale: 739
Arrondissement n°1 - Emery Patrice LUMUMBA République du Congo»

Comme conséquence dudit changement et transfert de siège social, les STATUTS DE LADITE SOCIETE ONT ETE MIS A JOUR comme suite à ladite modification et conformément aux nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé suivant acte authentique reçu par les soins de Maître François Den LOUBOTA Notaire à la résidence de Pointe-Noire, même date et enregistrés même ville, le 15 juillet 2019, folio 129/49; n°5723, ainsi que ses annexes.
II-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.)

Mentions modificatives ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date, dite ville, du 07 août 2019 .

Les Dépôts de la DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE et des STATUTS MIS A JOUR de la société «AGENCE DE LOCATION ET DE GESTION IMMOBILIERE», en abrégé «A.L.G.I.-SARLU», ont été respectivement enregistrés, dite date, sous les numéros 19 DA 1100 et 19 DA 1101 et ladite société demeure toujours immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, à la date sus-indiquée, sous le sous le numéro: R.C.C.M. POINTE-NOIRE N° RCCM CG/PNR/16 B 997.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA.

SOCIETE AFRICAINE DE TRAVAUX INGENIERIE ET BATIMENTS
«SATIB CONGO SARL»
Société en liquidation
Capital: 1.000.000 F. CFA
RCCM: CG/PRN/10 B 19-15
Siège social sis avenue du Havre BP 289, Zone Industrielle, Songolo,
Pointe-Noire — République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal du 12 Août 2019, les associés de la Société Africaine de Travaux Industriels et Bâtiments, société à responsabilité, en sigle SATIB SARL limitée en liquidation, au capital de 1.000.000 F. CFA, RCCM CG/PNR/10 B 1915, dont le siège social est sis, sur l'Avenue du Havre; B.P.: 289, Zone Industrielle, Songolo Pointe-Noire, République du Congo, ont décidé de la dissolution anticipée de la société.

A été nommé, en qualité de liquidateur, Maître Franck Darnod NGUIMBI MBENZE, Avocat au Cabinet Claude COELHO.

Les créanciers de ladite société sont priés de se rapprocher du siège de la liquidation fixé au 243 Avenue Charles De Gaulle, 10e étage de l'Immeuble Tour Mayombe, Appartement A33, B.P.: 430, Pointe-Noire, Centre-Ville Pointe-Noire, Tél.: 06 651 75 25/05 582 26 77 pour produire les états de leurs créances.

LE LIQUIDATEUR

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie MAURI du Congo, Rue MPANZOU, centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotairel@gmail.com

«COMTE ASSOCIES»

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: 57, Rue Leboulou, quartier Mpita
B.P.: 572, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt août deux mil dix-neuf, enregistré le premier septembre de la même année, Folio 167/53 n°7730, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société COMTE & ASSOCIES SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 57 Rue Leboulou, quartier Mpita, B.P.: 572.

Aux termes dudit procès-verbal, les associés ont, au titre des résolutions:
- Décidé d'agréer la cession de vingt-six (26) parts sociales faite par Madame COMTE née TSASA KHINI Nelly Françoise à Monsieur Hugor Alvine KALOUVANDA et celle de vingt-cinq (25) parts sociales faite par Monsieur Patrice Albert Jean Pierre COMTE à Monsieur Hugor Alvine KALOUVANDA;
- Changé l'objet social en ces termes:
*** Urbanisme (dont les plans directeurs), architecture, ouvrages d'art, études de faisabilité, programmation bâtiments et travaux publics (BTP), maîtrise d'œuvre, conseil et assistance technique, recherche de matériaux nouveaux, calculs et définition des ouvrages, énergies renouvelables selon leur adéquation aux sites, études d'impact, parcours de golf;**
*** Technologies de l'information et de la communication (TIC), système d'information géographique LIDAR, biométrie, alarme anti-intrusion & vidéosurveillance, cyber protection, télécommunication (switching, routage, pylônes), administration des réseaux informatiques, maintenance informatique (gestion des bases de données);**
*** Câblages, soudure industrielle, charpente métallique, blindage de sécurité;**
*** Conception et construction navales;**
*** Génie électrique, électrotechnique et climatisation, isolation, géothermie;**
*** Intérim, mise à disposition de personnels, formation, organisation d'événements;**
-Nommé, en qualité de Gérant, Monsieur Hugor Alvine KALOUVANDA, en remplacement de Monsieur Patrice Albert Jean Pierre COMTE, pour une durée de (04) années renouvelables;
-Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'OHADA.
Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 16 Septembre 2019 sous le n°19 DA 1213.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face de la boucherie du Plateau, marché Plateau centre-ville, Pointe-Noire, B.P.: 608;
Téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96

INSERTION LEGALE

CORDE INDUSTRIELLE DEVELOPPEMENT ENERGIE SOLAIRE «CIDES CONGO»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FCFA
Siège social: Arrondissement n°1 E.P. LUMUMBA
66, rue BAYOULA, centre-ville
RCCM N°CG/PNR/13 B 942
Pointe-Noire

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue le quatre septembre deux mil dix-neuf à onze heures, dressé par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, dûment enregistré le dix septembre deux mil dix-neuf, sous le folio 166/40, no 7666, l'associé unique de la société CIDES CONGO SARL, a cédé 10% du capital social, soit 100 parts sociales au profit de Madame Lesmy Gisela ATARAMA VERA.

CESSIONS D'ACTIONS:

Ladite cession a été matérialisée par acte authentique reçu par la Notaire soussignée, en date du six septembre deux mil dix-neuf, dûment enregistré le dix septembre deux mil dix-neuf sous le folio 166/41/n°7667.
MODIFICATION DES STATUTS: En conséquence de ladite décision, les statuts de la société ont été modifiés en date du six septembre deux mil dix-neuf.

RCCM: Dépôt des actes pris en vertu de cette décision a été fait au greffe du tribunal de commerce le 13 septembre, enregistré sous le numéro 19 DA 1210.

Pour avis,

Le Notaire,

Maître Brislaine KOUTOU

5e EDITION DES AFRICAN MUZIK MAGAZINE AWARDS (AFRIMMA)

Aucun artiste du Congo-Brazzaville parmi les nominés!

Les nominés de la 5e édition des African muzik magazine awards (AFRIMMA), dont la cérémonie de remise des prix aura lieu le 9 novembre 2019 à Dallas, au Texas (États-Unis), sont connus. Leurs noms ont été dévoilés récemment. Aucun artiste du Congo-Brazzaville ne figure sur la liste. Contrairement à la République Démocratique du Congo (RDC) dont les couleurs seront défendues, entre autres, par Fally Ipupa, Dadju et Naza. Voici la liste des nominés.

Best male West Africa (meilleur artiste masculin de l'Afrique de l'Ouest): Davido (Nigeria), Kuami Eugene (Ghana), King Promise (Ghana), Burna Boy (Nigeria), Wally B. Seck (Sénégal), Ariel Sheney (Côte d'Ivoire), Sidiki Diabate (Mali), Stonebwoy (Ghana), Wizkid (Nigeria), Mr. Eazi (Nigeria).

Best female West Africa (meilleure artiste féminin de l'Afrique de l'Ouest): Aya Nakamura (Mali), Simi (Nigeria), Becca (Ghana), Teni (Nigeria), Adiouza (Sénégal), Josey (Côte d'Ivoire), MzVee (Ghana), Tiwa Savage (Nigeria), Yemi Alade (Nigeria), Niniola (Nigeria).

Best male east Africa (Meilleur artiste masculin d'Afrique de l'Est): Ali Kiba (Tanzanie), Diamond Platnumz (Tanzanie), Harmonize (Tanzanie), Nyashinski (Kenya), Juma Jux (Tanzanie), Eddy Kenzo (Ouganda), Khaligraph Jones (Kenya), Ommy Dimpoz (Tanzanie), Rayvanny (Tanzanie), The Ben (Rwanda).

Fally Ipupa

Best female east Africa (Meilleur artiste féminin de l'Afrique de l'Est): Vinka (Ouganda),Victoria Kimani (Kenya), Vanessa Mdee (Tanzanie), Akothee (Kenya), Nandy (Tanzanie), Sheebah Karungi (Ouganda), Fena Gitu (Fenamenal) (Kenya), Knowles Butera (Rwanda), Rema Namakula (Ouganda), Juliana Kanyomozi (Ouganda).

Best male central Africa (meilleur artiste masculin d'Afrique centrale): Fally Ipupa (République Démocratique du Congo), Dadju (République Démocratique du Congo), Stanley Enow (Cameroun), Preto Show (Angola), Naza (République Démocratique du Congo), Ya Levis (République Démocratique du Congo), Salatiel (Cameroun), Matias Damasio (Angola), Anselmo Ralph (Angola), C4 Pedro (Angola).

Best female Central Africa (meilleure artiste féminine d'Afrique centrale): Shan'L (Gabon), Neima (Mozambique), Blanche Bailly (Cameroun), Charlotte Dipanda (Cameroun), Daphne (Cameroun), Maria Andrade (Cap Vert), Eva RapDiva (Angola), Liloca (Mozambique), Soraia Ramos (Cap Vert), Yasmine (Guinée Bissau).

Best male Southern Africa (Meilleur artiste masculin d'Afrique australe): Aka (South Africa), Roberto (Zambie), Cassper Nyovest (Afrique du Sud), Emtee (Afrique du Sud), EXQ (Zimbabwe), Nasty C (Afrique du Sud), Jah Prayzah (Zimbabwe), Shyn (Madagascar), Prince Kaybee (Afrique du Sud), Master KG (Afrique du Sud).

Best female Southern Africa (Meilleure artiste féminine d'Afrique australe): Ammara Brown (Zimbabwé), Busiswa (Afrique du Sud), Sho Madjozi (Afrique du Sud), Mampi (Zambie), Shashl (Zimbabwe), Cleo Ice Queen (Zambie), Zonke (Afrique du Sud), Lady X (Afrique du Sud), Bucie (Afrique du Sud), Kelly Khumalo (Afrique du Sud).

Best African group (Meilleur groupe africain): Sauti Sol (Kenya), Toofan (Togo), B26 (Angola), R2bee's (Ghana), Navy Kenzo (Tanzanie), Umu Obiligbo (Nigeria), Forca Suprema (Angola), Bracket (Nigeria), Black Motion (Afrique du Sud), 4KEUS (République Démocratique du Congo).

Aya Nakamura

Crossing Boundaries with Music Award: Burna Boy (Nigeria), Aya Nakamura (Mali/France), Stormzy (Ghana/Royaume Uni), Wizkid (Nigeria), Davido (Nigeria), Afro B (Côte d'Ivoire), Tobe Nwigwe (Nigeria/USA), Stefflon Don (Jamaïque/Royaume Uni), Rotim (Nigeria), French Montana (Maroc)

Best newcomer: Rema (Nigeria), Kwesi Arthur (Ghana), Naiboi (Kenya), Zlatan (Nigeria), Ya Levis (République Démocratique du Congo), Fireboy DML (Nigeria), Rui Orlando (Angola), Soraia Ramos (Cap Vert), Gaz Mawete (République Démocratique du Congo), Sho Madjozi (Afrique du Sud)

Artist of the year (Artiste de l'année): Davido (Nigeria), Diamond Platnumz (Tanzanie), Fally Ipupa (République Démocratique du Congo), Wizkid (Nigeria), Burna Boy (Nigeria), Black Coffee (Afrique du Sud), Sarkodie (Ghana), Yemi Alade (Nigeria), Busiswa (Afrique du Sud), Nakamura (Mali/France)

Best Gospel (Meilleur artiste gospel): Frank Edwards (Nigeria), Gloria Muliro (Kenya), Bethel Revival Choir (Ghana), Papa Dennis (Kenya), Miguel Buila (Angola), Diana Hamilton (Ghana), Icha Kavons (République Démocratique du Congo), Willy Paul (Kenya), Mercy Chinwo (Nigeria), Winnie Mashaba (Afrique du Sud)

Best live act: Flavour (Nigeria), Ali Kiba (Tanzanie), Sauti Sol (Kenya), Stonebwoy (Ghana), Sidiki Diabate (Mali), Yemi Alade (Nigeria), Becca (Ghana), Burna Boy (Nigeria), Diamond Platnumz, (Tanzanie), Fally Ipupa (République Démocratique du Congo)

Best rap act: Phyno (Nigeria), Olamide (Nigeria), Falz (Nigeria), Sarkodie (Ghana), Tha Dogg (Namibie), Cassper Nyovest (Afrique du Sud), Zlatan Ibile (Nigeria), Nasty C (Afrique du Sud), Khaligraph Jones (Kenya), Medikal (Ghana)

Best collaboration (Meilleure collaboration): «Killing Dem» (Burna Boy ft Zlatan), «Inama» (Diamond Platnumz ft Fally Ipupa), «Brown skin girls» (Beyonce ft Wizkid, Blue Ivy et Saint JHN), «Rockstar» (Ommy Dimpoz ft Alikiba), «Pra cuiar mais» (Anselmo Ralph ft C4 Pedro), «True» (Mayorkun ft Kizz Daniel), «Bébé» (MHD ft Dadju), «Skeleton move» (Master KG ft Zanda), «Sucette» (Aya Nakamura ft Niska), «Awele» (Flavour ft Umu Obiligbo)

Song of the year (Chanson de l'année): «Killing Dem» (Burna Boy ft Zlatan), «Dumebi» (Rema), «Skeleton move» (Master KG ft Zanda Zakuza), «Katchua» (Ya Levis), «Fever» (Wizkid), «Inama» (Diamond Platnumz ft Fally Ipupa), «Rosalina remix» (BM ft Awilo Longomba), «On the low» (Burna Boy), «Pookie» (Aya Nakamura), «My Level» (Shatta Wale).

Best video director (Meilleur réalisateur): Justin Campos (Afrique du Sud), Dr Nkeng Stephens (Cameroun), Enos Olik (Kenya), Clarence Peters (Nigeria), David Duncan (Ghana), Sasha Vybz (Ouganda), Director Kenny (Tanzanie), Daps (Nigeria), Gyo Gyimah (Ghana), Patrick Ellis (Nigeria)

Best DJ Africa (Meilleur DJ africain): DJ Spinall (Nigeria), DJ Black Coffee (Afrique du Sud), Man Renas (Angola), DJ Jeff (Angola), Dj D-Ommy (Tanzanie), DJ Slim (Ghana), DJ Neptune (Nigeria), DJ Ecool (Nigeria), DJ Tira (Afrique du Sud), DJ Euphonik (Afrique du Sud)

Best african DJ USA (Meilleur DJ africain aux Etats-Unis): DJ Tunez (Nigeria), DJ Fully Focus (Kenya), DJ Silent Killa (Caraïbes), DJ Poizon Ivy (Kenya), DJ Mekzy (Nigeria), DJ Shinski (Kenya), DJ Rell (Sierra Léone), DJ Freshy K (Nigeria), DJ Nana B (Ghana), DJ Moh (Côte d'Ivoire)

Video of the year (Vidéo de l'année): «Dumebi» (Rema), «Killin Dem» (Zlatan ft Burna Boy), «Inama» (Diamond Platnumz ft Fally Ipupa), «Confirm» (Patoranking ft Davido), «You are the best» (Ommy Dimpoz), «Pra cuiar mais» (Anselmo Ralph ft C4Pedro), «Awele» (Flavour ft Umu Obiligbo), «Pookie» (Aya Nakamura), «Kelegbe Megbe» (Adekunle Gold), «Idhom» (Sho Madjozi).

Music producer of the year (Producteur musical de l'année): Masterkraft (Nigeria), Northboi Oracle (Nigeria), Kimamba (Tanzanie), Kel P (Nigeria), Laizer Classic (Tanzanie), Guilty Beatz (Ghana), DJ Maphoriza (Afrique du Sud), S2kizzy (Tanzanie), Salatiel (Cameroun), Sidike Diabate (Mali).

Best african dancer (Meilleur danseur africain): Kaffy Dance Queen (Nigeria), The Grove (Angola), Sherri Silver (Rwanda), La Petite Zota (Côte d'Ivoire), Manuel Canza Laurenzo (Angola), Ghetto Triplet Kids (Ouganda), Izzy Odigie (Nigeria), Bajuni (Tanzanie), Rabbit Crew 255 (Tanzanie), The Team (Angola).

Best Lusophone: Djodje (Cap Vert), Mr Bow (Mozambique), Matias Damasio (Angola), Nelson Freitas (Cap Vert), Anselmo Ralph (Angola), Maira Andrade (Cap Vert), Calema (Sao Tomé), CEF (Angola), Puto Português(Angola), Filho do Zua (Angola)

Best Francophone: Stanley Enow (Cameroun), Fally Ipupa (République Démocratique du Congo), Dadju (République Démocratique du Congo), Toofan (Togo), Ariel Sheney (Côte d'Ivoire), DJ Arafat (Côte d'Ivoire), Daphne (Cameroun), Ya Levis (République Démocratique du Congo), Aya Nakamura (Mali), Salatiel (Cameroun).

Radio/TV personality of the year (Personnalité radio-télé de l'année): Lil Ommy (Tanzanie), Do2dtun (Nigeria), Yaw (Nigeria), Jamal Gaddafi (Kenya), Afonso Quintas (Angola), Willy Tuva (Kenya), Sammy Forson (Ghana), James Onen (Ouganda), DJ Fresh (Afrique du Sud), Konnie Touré (Côte d'Ivoire).

Véran Carrhol YANGA

PARCELLES A VENDRE

- A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya

- Au quartier La Glacière, vers le PSP

Tél: 06 627 93 78

05 586 25 83

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO (IFC) DE BRAZZAVILLE

Des jeunes en formation aux métiers de la musique urbaine

Lauréats du Tremplin hip hop organisé par l'Institut français du Congo (IFC), trente jeunes (dix rappeurs, dix managers, cinq DJ, et cinq beatmakers) bénéficient d'une formation de dix jours sur les métiers de la musique urbaine. Celle-ci été lancée, officiellement, au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 13 septembre dernier, à l'IFC. C'était sous le patronage de Marie Audigier, directrice déléguée de cet institut, en présence des animateurs de cette formation et des artistes sélectionnés.

Organisée à l'initiative d'Alexandre Kirchhoff, directeur général du label Capitol, et de l'Institut français du Congo, cette formation est offerte par le programme Create Joy Vivendi. Elle permet aux jeunes artistes d'acquérir des connaissances aux métiers de la musique urbaine: rappeurs, managers, beatmakers et DJ.

Les ateliers sont animés par des professionnels venus du Congo et de l'étranger: Olivier Lesnicki «D.J Motif», producteur belgo-congolais travaillant à Paris, et Alain Youmbah, dit DJ Mboh animent l'atelier Djing; Josua Bakoua, dit Josh Djido, manager d'artistes, producteur et diffuseur des spectacles (atelier management); Béril Nzila, opérateur culturel congolais diplômé en ingénierie culturelle et spécialiste en gestion des industries culturelles (atelier industrie musicale); Patrick

Organisateurs, formateurs et participants à la formation

Mayama, dit Tchopal, passionné de musique urbaine (atelier industrie musicale et métiers de la musique) ; Audrey Wangani, dit Jolas, rappeur, et Alain Bassekemba, régisseur de l'IFC (atelier d'écriture et de techniques de scènes) ; Vady Kouloutch et Barbara Pamou, respectivement infographe et chargée de la communication de l'IFC (atelier Pressbook); Mark'Aurel Kitoko, digital marketer de formation, ancien rappeur (atelier communication digitale et réseaux sociaux); Aymard Mahoukou «T. Time», danseur (Présentation des styles de danse hip hop).

Olivier Lesnicki a justifié le bien-fondé de cette formation qui prendra fin le 27 septembre: *«L'objectif est d'aider les artistes sélectionnés à acquérir des compétences pour, justement, travailler à un niveau professionnel et même international, parce qu'aujourd'hui, avec internet, il n'y a plus de limites…Je vais leur donner des outils afin d'acquérir les compétences de travailler en professionnels. Ces outils leur permettent de faire la différence entre un beatmaker amateur et un beatmaker professionnel.»*

«Les artistes d'aujourd'hui ne comprennent pas que le contenu d'une chanson est très important. Cet atelier a pour but de réussir à matérialiser leurs inspirations. Nous allons apprendre à ces artistes comment il faut tenir un micro, quel déplacement il faut faire sur scène, quel comportement il faut avoir par rapport à son public...», **a, pour sa part, expliqué Josué Bakoua, dit Josh Djido. Et Audrey Wangani, dit Jolas, d'affirmer: *«Le Congo est un cimetière de talents, car les jeunes artistes sont abandonnés. L'Etat ne prend pas souvent ce genre d'initiative. Raison pour laquelle, l'IFC et ses partenaires lancent ce genre d'activités afin de promouvoir la culture congolaise et française, car la musique congolaise et africaine a beaucoup évolué».***

A signaler qu'une restitution de cette formation est prévue le 27 septembre, à l'IFC. Et, les trente participants joueront au festival Mboté hip hop le 28 septembre, toujours à l'IFC.

Fortuné MBELA-AYELA
et Nyga Paunelie GANONGO (Stagiaires)

La Semaine Africaine votre journal

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2e étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél. Fix: (+242) 05.350.84.05
E-mail: etudematissa@gmail.com

CESSION DES PARTS SOCIALES – TRANSFORMATION - MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE DELI COMPUTING

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social: Brazzaville, République du Congo
RCCM: 11 B 2755

I-Par acte de cession des parts sociales, en date à Brazzaville du 13 août 2019, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 19 août 2019, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 147/8 numéro 2650, la société RURA COMMUNICATIONS SARLU, représentée par Madame Claudia Andrée Bernadette NZIMBOU LANDOU, a acquis 70 parts sociales de la société DELI COMPUTING.
II- Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 août 2019, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 19 août 2019, dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 147/5, numéro 2647, il a été pris les résolutions suivantes:
-Changement de la forme juridique de la société du fait de la cession des parts sociales intervenue. La société DELI COMPUTING SARLU a été transformée en Société à responsabilité limitée (SARL), à compter du 13 août 2019 ;
-Mise à jour corrélative des statuts.
Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 21 août 2019, enregistré sous le numéro 19 DA 316.
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 21 août 2019 sous le numéro M2/19-586.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire
55, rue Lénine, 2e étage de l'immeuble situé en face de l'Hôtel le PATERNEL II,
(Croisement entre la rue Lénine et l'avenue de la Paix), Moungali, Brazzaville,
République du Congo
Tél.: 05.717.83.45/06.624.43.07/01.624.43.07/
E-mail: aymarbadika@yahoo.fr/aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

INTERAF MEDIA

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 2e étage, Immeuble 7 Eucalyptus A, entrée 201, résidence les Flamboyants, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
RCCM CG/BZV/14 B 5573

RADIATION DE LA SOCIETE

Suite à la dissolution anticipée de la société INTERAF MEDIA, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, dont le siège social est sis à Brazzaville, 2e étage, Immeuble 7 Eucalyptus A, entrée 201, résidence les Flamboyants, arrondissement 3 Poto-Poto, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro: RCCM CG/BZV/14 B 5573, décidée par l'associé unique aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique statuant dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2019, déposé le 30 juillet 2019 aux rangs des minutes de Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 30 juillet 2019, sous Folio 139/10 Numéro 1361, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 31 juillet 2019, enregistré audit Greffe sous le numéro 19 DA 272, dissolution publiée dans le journal «La Semaine Africaine», numéro 3905 du vendredi 09 août 2019. En l'absence de réclamation ou d'opposition des créanciers ou de tout intéressé dans le délai de 30 jours, à compter de la publication de la dissolution, la société INTERAF MEDIA a été radiée du Registre du commerce et du crédit immobilier le 12 septembre 2019, sous folio n°1, suivant le certificat de radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, délivré le 12 septembre 2019 par le Greffier en chef du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour insertion légale
Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

EN VUE DU RECRUTEMENT DE L'EXPERT CHARGE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE

N° de référence : CG-SC – CI – 0070 /PDCE/2019/IDA 5302

1.Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de l'expert (e) chargé(e) de l'information et de la communication du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE).

2. Qualifications et profil requis :

Le consultant deva avoir le profil suivant:
•Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaire en sciences de l'information et de la communication ou autre diplôme équivalent (minimum Bac +5) ;
•Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans comme spécialiste en matière de planification et de mise en œuvre des activités de communication/information, d'animation des sessions communautaires, de gestion de l'information, de la communication et de l'animation des réseaux, des services web ainsi que le renforcement des capacités en communication. Une expérience des projets financés par des coopérations multilatérales et en particulier une expérience des projets financés par la Banque Mondiale est un atout.
•Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique ;
•Avoir une excellente maîtrise des logiciels de communication : logiciel de publication (PAO) et de graphisme (page–maker, adobe, Illustrator, corel suite, …) et des logiciels de communication web (CMS, blogs, site web, …) ;
•Posséder de bonnes capacités de communication ;
•Avoir une parfaite maîtrise du français et une bonne expression orale et écrite en français,
•Etre capable de travailler en équipe multidisciplinaire.
La connaissance de l'anglais et des langues nationales sera un atout.

3. Durée de la mission

La durée des prestrations est d'une (1) année renouvelable à temps plein. Le (la) candidat (e) retenu (e) sera invité (e) à signer un contrat dune année renouvelable compte tenu de ses performances. Il (elle) résidera à Brazzaville.

4.Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :
•Lettre de motivation ;
•Curriculum Vitae détaillé à jour mentionnant la date de début et de fin de chaque expérience professionnelle ;
•Copie (s) certifiée (s) du (des) diplôme (s) ;
•Attestation (s) et références de bonne exécution des missions similaires.

5. Informations Supplémentaires

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse physique ci-dessous ou par courrier électronique au plus tard le 30 Septembre 2019 à 13 h 00 (heure locale) et porter expressément la mention (Candidature au poste d'expert chargé de l'information et de la communication du PDCE).

Secrétariat PDCE
A l'attention du Coordonnateur
Unité de Gestion du PDCE
Adresse : 177, rue Soweto – Quartier Ex-télévision – Bacongo
Tél : (00242) 06 667 22 29/ 05 551 25 52/ 06 951 36 62/06 650 40 22
Email : contact@pdce-congo.com

Le Coordonnateur du Projet,

OKOMBI Auxence Léonard

Ethnie et construction nationale

«Ni la colonisation, ni l'évangélisation, ni le parti unique n'ont réussi à fondre nos ethnies dans une nation d'appartenance»

Qu'est-ce qui freine le développement du Congo ? Vaste question ! Le manque de rigueur dans la gestion, le peu de suivi dans les décisions, une pauvreté dont on ne prend conscience que pour mieux s'y enfoncer? Ces raisons agissent de concert, sans doute. Mais, il y a aussi autre chose, nous dit Christophe Moukouéké, homme politique qui a été de tous les combats, co-fondateur du PCT et de l'UPADS aujourd'hui à l'opposition, membre de la direction du Congrès africain pour le progrès. Dans une série de réflexions qu'il va développer dans ces colonnes, il pense qu'il nous faut regarder la réalité socio-culturelle bien en face et ne pas hésiter à scruter encore plus près de nous-mêmes. Par exemple, l'ethnie : atout ou boulet ? Pesanteur ou accélérant insoupçonné ? Il pose la question, et donne – propose - sa réponse.
Cette réponse n'est peut-être pas l'unique, ni la plus exhaustive. On peut même soupçonner chez l'homme politique une tentative de se dédouaner, parce que, dans la majorité ou à l'opposition, il a été de toutes les expériences au Congo d'aujourd'hui. Il a au moins le mérite de le reconnaître, et même d'engager le débat dans nos colonnes.
Première réflexion, l'Ethnie.

Nous avons un impérieux devoir, si nous voulons sauver ce pays, et nous-mêmes avec, de remonter aux origines de cette tragédie (la faillite de l'Etat, Ndlr); et les ayant repérées, identifiées, de nous résoudre à attaquer le mal à la racine, évitant ce faisant de nous contenter, comme à la Conférence nationale souveraine, de solutions de bricolage qui ne furent pas autre chose que des antalgiques et des calme-douleurs, comme s'il se fut agi d'une migraine banale là où le recul du temps et le développement de l'histoire de notre pays nous montrent un cancer. Et certainement, nous aurions bien tort de réduire la crise présente à sa dimension petitement politique; quand elle est si singulièrement complexe, anthropologique dans ses sources et ses déterminations. Quand elle est la conséquence, depuis nos indépendances, et déjà avant celles-ci, de notre discours et de nos pratiques, en tant que groupes, en tant que différences placées en face les unes des autres dans un englobant d'autorité décrétée commun par d'autres, qui ne nous avaient pas consultés.

Et certainement, nous aurions tort, nous nous mentirions à nous-mêmes, si nous ne voyions en cette crise, à l'œuvre, la conscience de groupe, avec ses logiques particulières que cent ans d'évangélisation et presque autant de matraquage colonial, terminés par quarante ans de discipline du parti unique, n'ont pas réussi à modifier. Et l'échec de ces idéologies pourtant puissantes atteste la robustesse des systèmes de représentations qu'on nomme cultures. Il faudra nous attendre à ce que les apports du christianisme et des idéologies politiques d'origine européenne mettent du temps pour bousculer la structure de la psyché des groupes auxquels chacun de nous appartient, et c'est progressivement, par un processus dialectique de dépassement de nos différences, que celles-ci fusionneront dans une grande ethnie, la Nation, faite des propos, gommés ou remodelés de toutes ces différences qui, au départ, s'acceptaient si mal.

Certes que, dans notre pays, le christianisme et le parti unique d'inspiration marxiste ont donné naissance à de nouvelles formes de solidarité, aux chrétiens (nombreux si on en croit les registres de baptême et les statistiques, plus de 70 % de la population nationale), d'une part, aux militants d'autre part, comment en douter? Mais, que survienne un conflit posant les groupes ethniques auxquels appartiennent nos chrétiens et nos marxistes, bien vite, ces solidarités jugées solides par leurs pratiques se défont au profit des solidarités primaires, primordiales des sociétés de base. Justement, que la chrétienté du Congo où les baptisés, nous l'avons dit, comptent près de 70 % de la population (et on ne compte pas tous ces mouvements religieux nés à la périphérie du christianisme de stricte obédience romaine) n'ait pas élevé une protestation unanime et collective contre les dérives des guerres de 1992-93, 1997 et 1998-99, et que les militants du Parti Congolais du Travail qui sont nombreux dans toutes les ethnies du Congo, ne se soient pas souvenus qu'ils étaient camarades, au cours des terribles affrontements qui ont opposé des ethnies du Nord à des ethnies du Sud, en dit long sur la solidité de la conscience ethnique.

La Révolution de 1963 qui, en renversant la République, prétendait renverser tout l'ordre des choses existantes (l'ethnie avec sa logique, le critère de l'âge et du sexe dans une vie résolument citoyenne), pour ne plus considérer que le mérite, butta jusqu'au bout, contre l'ordre traditionnel pesant, et la dynamique de l'ethnie construite en dispositif de défense contre l'autre différent sur lequel on projette ses peurs et ses angoisses (réelles et imaginaires) et qu'au premier prétexte, on agresse; l'attaque étant la meilleure défense. Depuis les affrontements de 1958 et de 1959 où, pour des raisons politiques, justement (il semble aujourd'hui établi que des hommes du sud trichèrent aux élections) Mbochis, sens large et Kongo sens large, et en gros le Nord et le Sud, entretiennent des rapports tendus qui, pour un rien, éclatent en violence dévastatrice. Les choses sont ainsi, parce que la classe politique traversée par les rancunes tenaces qui rongent ses membres divisés par leurs origines ethniques ne s'est pas renouvelée (mais a-t-elle les moyens moraux?), et aussi, parce que, pour des raisons autant culturelles d'appartenance au même groupe que strictement politiques et de calcul et d'intérêt, la jeunesse réfrénant ses élans, accepte de composer avec les anciens dont elle se garde de critiquer, sinon le discours, les pratiques inciviques.

L'ethnie est-elle maladie dangereuse dont on peut, comme d'une fièvre maligne, mourir sans même s'en apercevoir? Ou bien est-elle péché d'origine, ineffaçable, même avec la meilleure bonne volonté, et qui pervertit en permanence les fondements spirituels et psychologiques de l'homme pour faire la conduite droite et l'action difficiles Maladie ou pêché et tare ontologique, peu importe. Le principal pour nous, c'est de savoir que, face à la différence, l'ethnie a une logique particulière qui heurte par son manque de discernement. Il n'est pas étonnant que, quête permanente de sens et d'un espace de solidarités souhaité toujours plus large, et ouvert à plus d'humanisme et à plus de différences, ta démocratie se heurte à l'idéologie de l'ethnie, étroite, orgueilleuse, et agressive par défaut d'assurance de soi. Ceci nous conduit, tout naturellement, à rejeter ou, du moins à nuancer très fortement la thèse qui réduit la crise congolaise née de la guerre de 1997 (crise politique et des valeurs) à l'explosion dramatique d'un conflit né au sein d'une classe politique divisée par des intérêts personnels. Certes, l'existence d'un tel conflit d'intérêts au sein de la classe politique congolaise est indéniable, nous l'avons dit. Ce qu'en revanche nous n'avons pas dit, c'est la division de cette classe politique moins par des intérêts personnels et de groupe (encore que vraie) que sur la base des origines culturelles de ceux qui la composent. Le jeu des particularismes culturels pèse sur nos choix et détermine des conduites et des comportements non conformes aux idéaux d'une communauté de citoyens.

Visée éthique qui avait séduit le parti unique lui-même, le rêve d'un Etat unitaire s'était brisé contre les forces centrifuges et de rupture de l'intégrisme identitaire, ainsi que Conférence Nationale Souveraine devait le montrer. Après quarante ans de fonctionnement et de gestion de l'appareil de l'Etat, peut-être faute d'une ascèse difficile, faute d'une connaissance anthropologique de nos peuples, l'idéologie intransigeante du parti unique n'avait pas réussi à transformer les mentalités des congolais et à redresser tes pratiques politiques inciviques nées d'elles. Et après le grand déballage de la Conférence Nationale Souveraine dont on avait espéré un grand changement de nos pratiques, que signifient ta fureur continue des invectives entre nos différents groupes ethniques, et ce regain de tension entre elles pendant les dix-huit mois d'une transition politique difficile, si ce n'est la présence, toujours active, de l'ordre traditionnel freinant le processus d'évolution des mentalités ethniques?

Voyant les choses du dehors, un Occidental est sans doute mal placé pour comprendre les attitudes et les comportements de l'individu soumis à une telle situation sociologique. Il se dit citoyen, et cependant, placé en face de ses devoirs civiques, le voilà pris dans les rets de l'idéologie de son groupe d'appartenance symboliquement incarné par le détenteur éventuel du pouvoir. Le sentiment l'emporte, et les obligations envers son groupe sont prioritaires. Aux yeux d'un tel citoyen, l'Etat-Nation que sous ses yeux le parti unique, le régime de la démocratie libérale ensuite, se sont ingénié à faire descendre de l'idée dans les faits et les pratiques, reste une belle abstraction, presque une aberration, intéressante, assurément, pour un certain nombre d'avantages sociaux auxquels elle donne accès, mais à ses yeux, insuffisants pour lui donner l'assurance de la sécurité sentimentale et psychologique que donne le nid maternel de l'ethnie.

Et, certes, que par convictions idéologiques pour les uns, par calculs politiques pour les autres, des ressortissants du Nord se retrouvent aujourd'hui dans le bloc politique Sud, et vice-versa, ne change pas grand-chose à la configuration politique ethnocentriste des pays du Nord et du Sud. Et les comportements d'intimidation du Nord vainqueur de la guerre risquent bien de maintenir le Nord et le Sud dans ces rapports d'incompréhension haineuse aussi longtemps qu'un consensus national vivable n'aura pas été trouvé, qui éviterait au Sud vaincu et humilié de perdre la face, et au Nord l'erreur politique de se comporter en propriétaire de tout le Congo.

Dans ces conditions, quelque soit le camp gui l'emporte, sans un consensus national vivable, la violence ramènera la violence condamnant notre pays au sous-développement que, faute jusque là d'une politique bonne, chaque décennie creuse ; plus encore une guerre comme celle de 97 dont il serait-temps que nous nous demandions ce qu'il faut faire pour nous tirer du mauvais pas dans lequel elle paraît nous avoir mis définitivement.

La thématique de l'ethnie, nous venons de le voir, est fondamentale et doit retenir toute notre attention, si nous voulons desserrer l'étau où l'ethnie nous place, et qui constitue un obstacle sur le chemin de la construction de l'Etat-Nation. En dernière instance et on ne le dira jamais assez, la démocratie seule, avec ses vertus (transparence, mérite, égalité, équité, justice…), permet de conjurer progressivement le venin ethnique.

Christophe MOUKOUÉKÉ

SANTE

La rage, 124 ans après Pasteur: constat amer, elle tue toujours

La rage est une maladie infectieuse qui existe à la fois chez l'homme et chez l'animal et qui se traduit chez l'homme par une encéphalomyélite aigue mortelle due à un virus rabique. L'homme peut contacter la rage s'il est exposé à un animal infecté, en général un chien ou un chat. Le chien est le principal réservoir et vecteur de la transmission de la rage. 97% des cas sont dus à des chiens infectés.

Les symptômes de la rage chez l'homme.

Il s'agit d'une maladie infectieuse : fièvre, violent maux de tête, mais surtout hydrophobie parfois aérophobie (forme typique). Il y a d'autres formes cliniques telles que: la forme paralytique: paralysie envahissante qui commence aux membres postérieurs puis gagne progressivement tout le corps;
La forme démentielle caractérisée par des signes de folie furieuse avec parfois agression du personnel médical.
Concernant l'évolution de la maladie, elle débute par une période d'incubation, durant laquelle, le virus n'agit pas. Il est simplement présent sur le site d'inoculation. C'est en ce moment que nous pouvons empêcher la maladie en y administrant le vaccin plus les immunoglobulines antirabiques pour neutraliser le virus sur le site de la morsure et sauver ainsi le patient.
Mais, dès qu'apparaissent les symptômes (troubles de comportement allant jusqu'au coma), il n'y a plus rien à faire, sinon qu'accompagner le patient progressivement à la mort.
La rage est présente sur tous les continents sauf l'antarctique. Plus de 55 000 personnes meurent chaque année de la rage et ce chiffre est sous-estimé.
La rage est un problème de santé publique. Nous enregistrons des nombreux cas d'agressions. Malheureusement, nous ne disposons que de trois centres de traitement anti rabique (Laboratoire nationale de santé publique, le secteur opérationnel de Pointe-Noire et celui de Dolisie). Il est évident qu'en milieu rural et dans bien d'autres départements, beaucoup de gens se font agresser, mais compte tenu de la distance et du manque de moyens, ils ne se présentent pas dans le centre de traitement antirabique.
Le traitement de la rage chez l'homme est extrêmement simple et unique: c'est la vaccination (elle est efficace).
Il est triste de constater partout dans le monde, ce sont les enfants qui payent le plus lourd tribut face à cette maladie. Entre

Fernand Bibaloud

40 à 60% de personnes qui décèdent de la rage sont des enfants de moins de 15 ans.
Nous nous sommes rendu compte que certains agents de santé ne connaissent pas bien les procédures de prise en charge en cas de morsure.
Pour soigner les morsures, le traitement est variable selon la gravité. Mais, quel que soit le stade, les soins locaux sont très importants: immédiatement après la morsure, il faut: nettoyer la plaie: laver abondamment avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes puis badigeonner un antiseptique; la deuxième étape: va constituer à la prévention du risque rabique en tant que tel et c'est: la vaccination.
Il en est de même pour les chefs de secteur agricole, en ce qui concerne la surveillance vétérinaire d'un animal mordeur afin de pouvoir déterminer s'il y a risque de rage ou pas.
Nous devons placer des centres de traitement antirabique dans tous les départements pour une prise en charge immédiate à proximité des populations afin de minimiser la létalité due à la rage.
Il est évident qu'il y a une sous déclaration des cas de rage, il faut tout faire pour avoir des données fiables qui vont entrainer plus d'impact aussi bien au niveau des populations qu'au niveau des politiques et entrainer un plus grand engagement pour lutter contre ce fléau.
Il faut l'engagement de tout le monde. Nous devons communiquer, sensibiliser, éduquer. La communication ne coute pas cher et cela peut vraiment aider la population.
124 ans après Pasteur, la rage ne devrait plus être une menace car des armes sont disponibles, des solutions existent. Il faut une prise de conscience autour de cette maladie pour les pays endémiques comme le nôtre.
Ce renouveau d'intérêt doit éveiller en nous l'espoir de gagner la lutte contre cette zoonose majeure et d'être présent au rendez-vous planétaire de zéro rage d'ici à 2030. Celui-ci est aligné sur l'objectif 3 des objectifs de développement durable, à savoir mettre fin aux épidémies de maladies transmissibles, y compris les maladies tropicales négligées, d'ici 2030.

Docteur Dieudonné Fernand BIBALOUD
Vétérinaire

HANDBALL FÉMININ

De grandes ambitions pour DGSP au Cap-Vert

L'équipe féminine de la DGSP veut marquer d'une pierre blanche sa participation prochaine à la Coupe d'Afrique des clubs champions.

La formation féminine de DGSP sera l'une des chances du handball congolais à la Coupe d'Afrique des clubs champions qui se déroulera du 4 au 14 octobre 2019 à Praia, au Cap Vert. Elle y participera en tant que club invité, par la Confédération africaine de handball (CAHB), après sa brillante participation en avril dernier à la Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe à Oujda (Maroc) où elle était montée sur le podium en obtenant la médaille de bronze.

Qui veut aller loin ménage sa monture. Forte de cet adage, l'équipe a entamé sa campagne de préparation il y a plus d'un mois en régime ex-

Célestin Mpoua

ternat. Elle va la poursuivre ce week-end à Kinshasa, où deux matchs sont au programme de ce séjour dans la capitale de la RDC. *«Nous affronteront la sélection nationale de RDC, qui est en train de se préparer pour le tournoi qualificatif pour les Jeux olympiques de Tokyo, zone Afrique, qui aura lieu bientôt au Sénégal (du 24 au 28 septembre à Dakar), et la formation de Héritage, un habitué des compétitions africaines. Ces deux matches nous permettront de faire un premier bilan de notre préparation, afin d'arriver fin prêt à Praia»,* a confié Célestin Mpoua, l'entraîneur de DGSP.

L'encadrement technique ayant fait l'inventaire de ses potentialités locales, les dirigeants n'ont pas lésiné sur les moyens pour renforcer l'effectif. Ils ont recruté deux joueuses en France: la Congolaise Alphonsine Ngoulou et la demi-centre de l'équipe nationale du Cameroun, Vanessa Ndjiepmou Medibé. Les autres recrues viennent du Cameroun, Isabelle Mben Bediang (gardienne de but de l'équipe nationale) et Jacquy Baniomo (arrière de l'équipe nationale), et Côte d'Ivoire, Fatima Koko Fofana (arrière).

Avec cet effectif, l'entraîneur ne cache pas ses objectifs, ceux fixés par les dirigeants: *«Il faut monter sur le podium d'abord, et franchir un palier par rapport à Oujda»*. La DGSP vise donc la deuxième place à Praia. Le pari est alléchant. *«Nous essayons de mettre le maximum de chance de notre côté»,* soutient le même entraîneur. Mais la bonne volonté des dirigeants des joueuses et du staff technique suffira-t-il pour atteindre cet objectif? Le public, bien que désabusé par les multiples déboires des sportifs dans les compétitions internationales, l'espère vivement!

G.-S.M.

VIE DES CLUBS/ DIABLES-NOIRS FOOTBALL

Gaël Goma-Foutou: «bâtir du solide avec l'appui des supporters»

Monsieur Gaël Goma-Foutou, qui préside aux destinées de la section football des Diables-Noirs depuis le 27 août 2019, nourrit de grandes ambitions pour son équipe. Il entend mettre fin à une gestion artisanale qui a donné les résultats que l'on sait. Mais son plus grand rêve est de pouvoir exploiter la force commerciale de l'équipe en mettant à contribution ses milliers de supporters disséminés à travers le pays.

**Comment êtes-vous devenu président de la section football des Diables-Noirs et pourquoi avez-vous fait ce choix ?*

**Depuis mon enfance, j'ai toujours eu une affection pour les Diables-Noirs et je vis ma passion pour ce club. Il y a trois ans, j'ai fait partie de la commission ad-hoc chargée de sauver l'équipe de la relégation au poste de 1er vice-président. Le bureau sortant n'étant plus à même de pouvoir travailler, j'ai posé ma candidature en sachant que j'avais une bonne présence au sein du club. Les supporters me connaissant déjà, ils m'ont élu à l'unanimité.

**Dans quel état avez-vous trouvé l'équipe?*

**Une équipe désunie. La Coordination des supporters commençait à travailler seule de son côté; le Comité des sages, aussi, dans son coin, etc. L'esprit du club n'était plus celui que nous connaissions il y a des années. Notre première mission est de réunir tout de ce monde autour d'un objectif commun: Diables-Noirs. C'est ce travail que nous sommes en train de mener, pour aller rencontrer les sages, les anciens joueurs, les dirigeants d'autrefois et la coordination des supporters, tant à Brazzaville, à Pointe-Noire qu'à l'intérieur du pays pour créer une dynamique d'union autour de l'équipe et faire revivre l'esprit Diables-Noirs.

**Avec quels moyens comptez-vous conduire cette équipe?*

**Nous avons déjà des partenaires solides, qui ont toujours accompagné le club dans son fonctionnement. Ici, je fais allusion à X-Oil. Mieux, avec notre connaissance du management des organisations, nous avons entamé un grand travail d'ouverture du cercle des partenariats. On essayera d'intéresser

Gaël Goma-Foutou

d'autres structures de la place. Nous estimons aussi qu'il faut remettre le club aux supporters. Sans leur participation, rien ne peut se faire. Il faut qu'ils se sentent concernés, engagés et participatifs au bon fonctionnement du club.

**Quelle est votre stratégie pour exploiter la force commerciale de l'équipe?*

**Nous allons interdire aux commerçants l'utilisation de la marque Diables-Noirs à des fins économiques personnelles. La marque Diables-Noirs appartient au club Diables-Noirs. Seul le club est habilité à gérer le marchandisage Diables-Noirs (tee-shirts, maillots, fanions, gadgets, casquettes, etc.) qui sera vendu dans les boutiques du club. Nous mettrons aussi en vente la carte du supporter. Chacun pourrait cotiser pour le club et, le cas échéant, bénéficier de certains avantages que peuvent offrir nos partenaires. Nous sommes en train de tâter le terrain avec Globaline, NSIA, STPU, etc., pour voir avec eux comment on peut utiliser cet aspect commercial.

**Diables-Noirs connaît une saignée de joueurs à la fin de chaque saison. Comment les fixer dans le club dans la durée?*

** Les joueurs de l'équipe seniors vont signer cette semaine leur contrat de deux saisons, et cela nous permettra de bien maîtriser nos effectifs et de bien préparer nos saisons futures. En outre, nous avons lancé trois équipes de jeunes: les U15, les U17 et les U20. Ce sont des joueurs qui nous appartiennent. Ils seront évalués chaque saison pour essayer de passer les paliers des catégories. Les meilleurs rejoindront l'équipe fanion. Nous allons les protéger par de véritables contrats. Par ailleurs, le président avait bien précisé au cours de l'assemblée générale, que le football est aujourd'hui une affaire de business. Les joueurs qui arrivent à éclore, qui chercheront à vivre une autre expérience ailleurs, à l'étranger par exemple, nous ne pouvons par leur fermer la porte, mais nous voulons mettre un cadre qui puisse permettre que lorsqu'ils peuvent partir, que ce départ rapporte de l'argent au club pour continuer son travail de formation, de garder cet esprit d'Académie, de détection des grands joueurs.

**Pour un club qui n'a ni siège, ni simple terrain d'entraînement, on mesure l'ampleur du travail de construction qui vous attend…!*

**Nous avons un siège provisoire, situé Avenue de la Paix, à Poto-Poto. Nous sommes en train de réfléchir pour trouver un siège définitif à Bacongo. En attendant, nous travaillons d'abord sur la visibilité du club, sur le plan national comme sur le plan international. C'est pourquoi nous avons une page Facebook qui donne au quotidien les informations du club. Le travail de finalisation du site Web est en cours. Ensuite, nous allons cibler des endroits commerciaux pour y installer nos boutiques. Chaque fan viendra acheter tout l'habillement du véritable supporter.

**On dit qu'aux Diables-Noirs les dirigeants ne vont pas au bout de leurs mandats. Ne craignez-vous pas la pression des supporters, en cas de mauvais résultats?*

**Non, je ne crains rien. Parce que notre public n'a besoin que de deux choses. Premièrement: la communication. Lorsque nos supporters sont bien informés, ils savent pourquoi on a gagné, pourquoi on a perdu. C'est ce qui a peut-être manqué aux anciens dirigeants. Par exemple, nous venons de mettre en place une page WhatsApp appelée "Famille Diables-Noirs". Environ 3000 personnes sont déjà connectées sur cette page, et au quotidien ils ont des informations sur la vie du club. Deuxièmement: le travail de pédagogie à l'endroit des joueurs, leur faire comprendre que lorsqu'ils ne fournissent pas d'effort, ce sont des familles qui pleurent, qui sont dans le désarroi et qui demain peuvent se réveiller et leur faire des remarques les plus désobligeantes. Cela peut conduire à des cas de violence. L'année passée, par exemple, des supporters ont caillassé notre bus parce qu'ils n'étaient pas contents d'une défaite stupide; des joueurs furent blessés. C'est à nous d'éduquer les joueurs qui arrivent dans le club à fournir des efforts, à mouiller le maillot, à nous apporter des résultats, et lorsque les résultats vont suivre je vous assure qu'il y aura non seulement la bonne ambiance, mais aussi un retour du grand public au stade. Et cela fera la joie de tout le monde.

**Quelque chose à rajouter, notamment à l'endroit des supporters?*

**Qu'ils nous fassent confiance. Je profite de l'occasion pour féliciter notre président général du club qui fournit des efforts énormes pour la formation de la nouvelle équipe. Enfin, nous avons confiance en nos supporters et souhaitons qu'ils viennent très nombreux pour accompagner notre équipe et implorer les esprits de Diables-Noirs, afin que nous puissions remporter les grands challenges cette année.

Propos recueillis par
Guy-Saturnin MAHOUNGOU

COMPÉTITIONS INTER-CAMPUS

Raviver la flamme du sport universitaire

Le tournoi universitaire était encore au rendez-vous cette année, du 29 août au 17 septembre 2019. Cette édition, troisième du nom, a réuni autour du football et du nzango les sportifs étudiants des campus de l'Université Marien Ngouabi. Il vise à promouvoir le sport en milieu universitaire. Les trophées sont allés au campus II/ENS pour la première discipline, et au campus Tcheulima pour la deuxième.

Le capitaine du campus II/ENS recevant le trophée des mains du représentant de la Primature

Cinq équipes de football et cinq de nzango, représentant les 5 campus de l'Université Marien Ngouabi ont participé aux deux compétitions. il s'agit des deux campus de l'ENS, le campus Tcheulima, le campus de l'ENAM et le campus de Bayardelle.

Football

La compétition s'est jouée en deux étapes: Une première phase où toutes les équipes se sont affrontées. Au terme de celle-ci, les deux premières équipes du classement ont, ensuite, disputé la finale. Celle-ci a mis aux prises le campus II/ENS au campus de Bayardelle. Le match s'est soldé par un score vierge (0-0). La séance des tirs au but était dès lors inévitable pour départager les protagonistes. Le campus II/ENS en est sorti vainqueur, par 4 tirs au but réussis contre 3 à son adversaire.

Nzango

C'est le même canevas qui s'est dessiné chez les dames, en nzango. Après plusieurs rencontres entre toutes les équipes, le duel de la finale s'est joué entre le campus Tcheulima et le campus II/ENS, respectivement première et deuxième de la première étape (avec 7 points chacune). Les dames de Tcheulima l'ont emporté sur celles du campus II/ENS, sur un score de 550 à 540.

Certaines filles de l'équipe vainqueur n'ont pas pu cacher leur satisfaction. *«Nous sommes satisfaites de notre exploit; cette compétition prouve véritablement qu'il y a des talents du côté des étudiantes…»*, a lâché une joueuse.

Le nzango a eu la particularité du match de classement pour déterminer la 3ème place. Celle-ci est revenue au campus I/Ens, grâce à sa victoire sur le campus de Bayardelle, 520 à 380.

Les deux équipes, de football et de nzango, championnes de cette compétition, ont bénéficié, chacune, d'une coupe et d'une série de maillots accompagnées d'une enveloppe contenant une somme d'argent digne des champions.

Notons que pour cette 3e édition organisée par l'Association sport inter-campus (Asic), la Primature et le ministère de l'Enseignement supérieur ont œuvré pour la réussite de l'évènement. Ces deux institutions étaient représentées par leurs cadres à la cérémonie de clôture.

BATIAKA YENGUE

Le saviez-vous?

****Ligue europpéenne des champions**. La compétition a repris mardi et mercredi derniers. Parmi les résultats enregistrés: la lourde défaite (0-3) du Real Madrid (Espagne) à Paris face au PSG (France); la somptueuse victoire (3-0) d'Ajax d'Amsterdam (Pays-Bas) aux dépens de Lille (France); le match nul (0-0) entre Dortmund (Allemagne) et FC Barcelonne (Espagne); la défaite (0-2) du détenteur du trophée, Liverpool (Angleterre), à Naples (Italie).*

****Olympisme.** Les comités d'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024 et des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de Dakar en 2022 ont signé un accord de collaboration mercredi 18 septembre dans la capitale sénégalaise. L'objectif est de faire de ces deux grands rendez-vous sportifs des événements "plus durables, responsables et inclusifs", ont annoncé les deux comités lors d'une cérémonie à Dakar. C'est le CIO qui a demandé au comité organisateur de Paris-2024 de "mobiliser le savoir-faire français en organisation d'événements sportifs", a expliqué l'AFD lors de la cérémonie de signature des accords.*

****Volleyball.** Brazzaville accueillera les championnats d'Afrique des clubs de la zone 4, les sixièmes du nom. Ils vont se disputer du 17 au 28 octobre dans les deux versions, au gymnase Henri-Elendé, a annoncé la Fédération congolaise de volleyball (FECOVO).*

****Journée FIFA.** Les Lions de la Teranga vont se mesurer avec la l'équipe nationale du Brésil, le 10 octobre à Singapour, et le Nigeria, le 13 octobre dans la cadre des matchs amicaux de la prochaine journée FIFA. Le Sénégal est le premier adversaire du Congo, en novembre prochain, lors de la première journée des éliminatoires de la CAN 2021. Mais le Congo hiberne toujours. Ni regroupement, ni matchs amicaux! L'avenir des Diables-Rouges? Un gros point d'interrogation.*

****Classement FIFA.** Pas de changement majeur pour les sélections africaines dans la mouture septembre 2019 du baromètre établi par la Fédération internationale de football (FIFA). Le Sénégal reste 20e du classement FIFA, devant la Tunisie 29e, le Nigeria (34e, -1), l'Algérie (38e, +2) et le Maroc (39e, +2). Le Congo est 90e (20e pays dans le classement des pays africains).*